



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

11 février 2015
Journée d'audience n° 242

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 29-Mar-2017, 09:18
CMS/CFO: Sann Rada

Devant les juges :
NIL Nonn, Président
Claudia FENZ
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Martin KAROPKIN (suppléant)

Les accusés :
NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :
Victor KOPPE
SON Arun
SUON Visal
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ

Pour la Chambre de première instance :
SE Kolvuthy
Maddalena GHEZZI

Pour les parties civiles :
CHET Vanly
Marie GUIRAUD
HONG Kimsuon
LOR Chunthy
SIN Soworn
TY Srinna
VEN Pov

Pour le Bureau des co-procureurs :
Nicholas KOUMJIAN
SENG Leang

Pour la Section de l'administration judiciaire :
UCH Arun

TABLE DES MATIÈRES

Mme Elizabeth BECKER (2-TCE-97)

Interrogatoire par Me KOPPE (suite)	page 7
Interrogatoire par Me SUON Visal	page 28
Interrogatoire par Me GUISSÉ	page 40
Interrogatoire par Me KONG Sam Onn	page 102

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Mme BECKER (2-TCE-97)	Anglais
Mme la juge FENZ	Anglais
Me GUIRAUD	Français
Me GUISSÉ	Français
Me KONG Sam Onn	Khmer
Me KOPPE	Anglais
M. KOUMJIAN	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. NUON Chea	Khmer
Me SUON Visal	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h04)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir.

5 L'audience est ouverte.

6 Aujourd'hui, la Chambre entendra la suite de la déposition de

7 l'experte Elizabeth Becker. Sa déposition prendra fin

8 aujourd'hui, comme prévu.

9 Madame Se Kolvuthy, veuillez faire rapport sur la présence des
10 parties et autres personnes à l'audience.

11 LE GREFFIER:

12 Bonjour, Monsieur le Président.

13 Aujourd'hui, toutes les parties sont présentes, sauf Me Ven Pov,

14 avocat des parties civiles. Il est absent pour des raisons

15 personnelles. Il sera présent cet après-midi.

16 Mme Elizabeth Becker se trouve dans le prétoire.

17 Il n'y a pas de témoin de réserve pour aujourd'hui.

18 [09.05.50]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Merci.

21 La parole va être rendue à la Défense, qui pourra continuer à

22 interroger l'experte, mais avant cela la parole est donnée au

23 juge Lavergne. Celui-ci pourra apporter certains

24 éclaircissements.

25 Je vous en prie, Monsieur le juge Lavergne.

2

1 M. LE JUGE LAVERGNE:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 En fait, je ne suis pas sûr que je vais apporter des
4 éclaircissements. Je pense que je vais plutôt en demander à Mme
5 Becker.

6 Madame Becker, au cours de l'audience d'hier et d'avant-hier,
7 nous avons... il a été fait état d'enregistrements de... des
8 interviews que vous avez conduites avec Pol Pot, Ieng Sary et
9 Ieng Thirith. Nous avons recherché dans le dossier, et nous avons
10 effectivement retrouvé trace d'enregistrements audio d'un certain
11 nombre d'interviews.

12 Et nous avons, à la cote D28R du dossier, des interviews dont les
13 titres sont:

14 "Ieng Sary, Phnom Penh, 1978".

15 "Ieng Thirith".

16 "Pol Pot dinner".

17 Et "Pol Pot interview".

18 Vous avez également été destinataire d'un courrier que les
19 cojuges d'instruction vous avaient adressé au mois d'août 2009
20 concernant précisément ces interviews, et vous y aviez répondu.

21 [09.07.37]

22 Le courrier des cojuges d'instruction et votre lettre en réponse
23 figurent également au dossier aux cotes D28/1 et D28/2. Dans
24 votre réponse, vous donnez un certain nombre d'indications.

25 Cependant, si cela est possible, je pense qu'on vous remettra au

3

1 cours de la pause de ce matin ou de la pause déjeuner, on vous
2 permettra d'écouter en partie ces enregistrements audio, afin que
3 vous puissiez nous dire si effectivement ça correspond bien à
4 ceux que vous avez adressés à la Chambre, et également pour... on
5 vous posera ensuite peut-être quelques questions supplémentaires
6 concernant les circonstances exactes, à savoir les dates précises
7 auxquelles ces interviews ont eu lieu. Voilà.

8 Donc, pour l'instant, c'est juste une information, donc, soit ce
9 matin soit au moment de la pause déjeuner, vous aurez la
10 possibilité d'écouter ces enregistrements, qui... dans lesquels on
11 entend effectivement la voix de Pol Pot, de Ieng Sary ou de Ieng
12 Thirith, donc, qui peuvent être intéressants, tout à fait
13 intéressants, pour la Chambre. Voilà.

14 Et je précise que pour l'instant il n'y a pas de transcription
15 des interviews.

16 [09.09.11]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Merci, Juge Lavergne.

19 La parole va être cédée à la Défense, mais, avant cela, un rappel
20 <à l'adresse de la Défense>.

21 Il convient de marquer un temps d'arrêt entre chaque réponse et
22 la question suivante. C'est ce qu'ont demandé les interprètes.

23 Vérifiez aussi si le voyant rouge du micro est allumé.

24 La parole est donnée à la Défense.

25 Me KOPPE:

4

1 Merci, Monsieur le Président.

2 Bonjour, Mesdames, Messieurs les juges, chers confrères.

3 Monsieur le Président, avant de poursuivre l'interrogatoire de

4 l'experte, mon client nous a fait savoir qu'il avait deux

5 questions de suivi à la suite des réponses données hier par

6 l'experte.

7 Je vous demande donc d'autoriser Nuon Chea à poser ces deux

8 questions. Serait-ce possible?

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Je vous en prie, allez-y.

11 [09.11.04]

12 M. NUON CHEA:

13 Chers compatriotes, bonjour.

14 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

15 Bonjour, Madame l'experte.

16 J'aimerais vous poser <deux> questions.

17 Tout d'abord, le gouvernement des États-Unis a fait de

18 l'ingérence et est venu envahir le Cambodge, en particulier entre

19 1970 et 1973. Il a effectué des bombardements pendant 200 jours

20 et 200 nuits, il a déversé <au total> trois <millions de> tonnes

21 de bombes sur le territoire. Et, en conséquence de cela, il y a

22 eu beaucoup de victimes innocentes chez les Cambodgiens. Les

23 <maisons, les> pagodes <et> les rizières ont été détruites.

24 J'aimerais que l'experte nous explique pourquoi ces bombardements

25 ont eu lieu. Et j'espère qu'elle pourra me répondre avant que je

5

1 ne pose ma deuxième question.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Madame l'experte, veuillez répondre à la question de M. Nuon
4 Chea.

5 Mme ELIZABETH BECKER:

6 Merci.

7 <En général, la raison invoquée par> le gouvernement américain
8 pour justifier les bombardements, c'était le soutien apporté à la
9 République khmère. Vous le savez, après le coup d'État de 1970,
10 les États-Unis se sont mis à soutenir pleinement les campagnes
11 militaires <> de la République khmère, ainsi que le gouvernement
12 lui-même.

13 [09.13.27]

14 Quand vous parlez de bombardements, je suppose que ce sont des
15 bombardements aériens. <Quand vous avez parlé> de jours, je pense
16 que vous faisiez <avant tout> allusion à la campagne de
17 bombardements de 73, <d'une grande intensité>. C'était, <à ce
18 moment-là, le résultat de la peur. La peur d'une> défaite de la
19 République khmère, premièrement. Et, deuxièmement, le
20 gouvernement <de Richard> Nixon estimait que, en bombardant, les
21 Khmers rouges allaient venir à la table des négociations.
22 Les Accords de Paris avaient été signés avec le Vietnam du Nord.
23 Le Laos aussi avait conclu un accord. Et la politique américaine
24 visait <dans son ensemble> à mettre un terme à <l'engagement>
25 américain, pour que les troupes américaines puissent se retirer.

6

1 Je parle ici uniquement de ce que croyait <le gouvernement
2 américain>, ainsi que des raisons invoquées. <L'idée était donc>
3 de pousser les Khmers rouges vers la table de négociation. Ça a
4 échoué.
5 Le Congrès américain, <parce qu'il> ne voulait plus de rapports
6 sur les morts d'innocents cambodgiens <ou sur des rizières
7 bombardées, a adopté> une loi pour mettre un terme aux
8 bombardements. Ça a été confirmé par la Cour suprême. Et, <le 15>
9 août 1973, <> les bombardements <aériens> américains au Cambodge
10 ont cessé <pendant la guerre>.

11 [09.15.27]

12 M. NUON CHEA:

13 J'en viens à ma deuxième question.

14 Pensez-vous que le gouvernement américain <doit être tenu pour>
15 responsable de la tragédie imposée au peuple cambodgien?
16 Ou bien, pensez-vous que, parce qu'il s'agit d'une grande
17 puissance, elle peut envahir <n'importe quel petit pays> à sa
18 guise?

19 Merci.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Madame l'experte, veuillez répondre à la question qui vient de
22 vous être posée.

23 Mme ELIZABETH BECKER:

24 Les États-Unis sont-ils responsables de la tragédie <qu'a été la>
25 destruction de biens matériels et d'êtres humains qui ont été

7

1 tués <pendant les> bombardements?

2 Bien sûr que oui.

3 Et le débat continue. Il y a quelques semaines, Henry Kissinger a
4 été entendu par un comité du Congrès, et des citoyens américains,
5 à ce moment-là, ont essayé d'organiser une action citoyenne
6 d'arrestation <à son encontre>. Le débat est encore en cours, <il
7 est toujours très vivant>.

8 Les États-Unis peuvent-ils envahir n'importe quel petit pays?

9 Non. Le droit international dit que non.

10 [09.17.12]

11 INTERROGATOIRE:

12 PAR Me KOPPE:

13 Merci, Monsieur le Président, d'avoir laissé mon client poser ses
14 deux questions.

15 Q. Bonjour, Madame Becker.

16 J'ai à mon tour des questions liées aux réponses données hier.

17 Q. Revenons sur un thème, <une partie spécifique de ce thème>.

18 Hier, vous m'avez donné une réponse sur Thet Sambath. Je vous
19 avais donné lecture de deux passages de son livre, qui sont des
20 citations de cadres de la zone du Nord-Ouest.

21 Et, en répondant à mes questions, vous avez dit qu'il fallait
22 prendre avec des pincettes ce que rapporte Thet Sambath. Pour
23 être honnête, cette réponse m'a un peu étonné. J'y ai réfléchi
24 hier soir. J'ai aussi fait des recherches sur le Web par rapport
25 à votre réponse, à savoir que vous aviez présenté la candidature

8

1 <de son> film, "Enemies of the People", <pour l'obtention d'un
2 prix.> Je pense - <si je me trompe, dites-le moi> - que c'était
3 le <Prix Knight du journalisme international>, qu'il a remporté.
4 Et, par rapport à ce prix, vous êtes citée comme suit - dites-moi
5 si ces propos sont exacts:

6 "Sambath a accompli rien moins qu'un miracle. Il n'y a rien de
7 pareil au film 'Enemies of the People' dans le journalisme
8 <télévisuel>."

9 Avez-vous affirmé cela <au monde entier>?

10 [09.19.19]

11 Mme ELIZABETH BECKER:

12 R. Exactement, c'est pour ça que je l'ai dit hier. Je n'ai pas
13 dit qu'il fallait prendre Thet Sambath <lui-même avec des
14 pincettes,> mais bien le témoignage des deux cadres.

15 Concernant Thet Sambath, ce qui <est> inhabituel, <c'est> qu'il a
16 filmé d'anciens cadres qui mimaient la façon dont ils <ont>
17 exécuté des gens au cours des purges opérées au Kampuchéa
18 démocratique.

19 Et je n'avais jamais vu ça auparavant. Et je n'ai rien vu de tel
20 depuis.

21 Q. Mais je ne suis toujours pas sûr d'avoir bien compris.

22 Pourquoi ces deux cadres que j'ai cités devraient nous conduire à
23 prendre leurs déclarations avec <des pincettes>? Pourquoi
24 avez-vous dit cela?

25 R. Je vais répéter. Tous les chercheurs ont examiné les

9

1 documents, nous les avons passés au peigne fin, et il n'y a <eu
2 aucun> autre témoignage <de cette sorte, à l'exception> des
3 responsables qui ont rationalisé ce qu'ils avaient fait. <Face à
4 toutes ces> années de recherches, il n'y a que deux personnes qui
5 affirment cela - donc, <> les <éléments de preuve> tendent <dans
6 leur vaste majorité vers> la direction contraire.

7 Q. J'aimerais citer <un ou> deux paragraphes d'un document tout
8 récemment déposé par notre équipe. Il n'est pas sur l'interface,
9 mais je vais donner les références lentement.

10 [09.21.03]

11 C'est un document déposé par notre équipe le 26 janvier 2015 -
12 document E335/1. Je donne les ERN - en anglais: 01057505; en
13 khmer: 01057510 et 511.

14 J'aimerais vous présenter des extraits d'une interview accordée
15 par Thet Sambath durant la semaine qui a suivi le prononcé du
16 jugement, en août 2014. Il a en effet accordé un entretien à
17 "Voice of America" en khmer. L'interview est passée à la radio
18 les 13 et 14 août.

19 Et voici ce qu'il a dit - je vais le citer:

20 "Ceux qui ont <initié et> causé des arrestations, des exécutions
21 et <> la famine sous le régime de Pol Pot ou <de> Nuon Chea, ces
22 gens-là vivent encore, et ils sont au gouvernement. Les chefs
23 subalternes ont commis des excès. La plupart des subalternes ont
24 secrètement trahi Pol Pot et Nuon Chea et se sont opposés à eux.

25 Et ceux qui peuvent en parler, des gens avec qui M. Sambath

10

1 s'était entretenu..." - et <je continue à citer> - "... veulent
2 vraiment s'exprimer, mais craignent pour leur sécurité et veulent
3 des garanties de sécurité pour pouvoir <témoigner>."

4 Ensuite, une autre citation, il s'agit du deuxième film
5 documentaire de Sambath, et je vais le citer:

6 "Ce film illustre un conflit qui était appelé la guerre civile
7 secrète sous les Khmers rouges et les raisons sous-jacentes des
8 <tueries>."

9 Fin de citation.

10 [09.23.28]

11 Il est à espérer que Thet Sambath sera bientôt entendu par la
12 Chambre - il s'est dit prêt à le faire. Et, sur le fondement de
13 ses recherches, qui ont duré dix ans, il semble être tenant de la
14 thèse que je vous ai présentée hier, à savoir qu'il y a eu <en
15 réalité> une guerre civile <presque immédiatement> après 75, une
16 guerre opposant deux factions. <> Et j'aimerais entendre votre
17 réaction après la lecture de ces citations.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Veuillez attendre, Madame Becker.

20 Le coprocureur international a la parole.

21 M. KOUMJIAN:

22 L'avocat de la défense vient de lire de tout petits extraits d'un
23 ouvrage très fourni de M. Thet Sambath, <avant de donner sa
24 vision - qui, selon moi, n'est pas soutenue par le livre - sur
25 les crimes du Kampuchéa démocratique et sur qui en est

11

1 responsable>. Si on lit le livre de Thet Sambath, <> l'on voit
2 bien que Nuon Chea est responsable et a reconnu sa responsabilité
3 dans les purges et les <tueries> qui ont frappé la population du
4 Kampuchéa démocratique. <Ne nous en lire que> de petits extraits
5 <et ne pas soumettre l'intégralité du livre au témoin,> pour moi,
6 ce n'est pas juste. Et cela ne contribue pas à la manifestation
7 de la vérité.

8 [09.25.03]

9 Me KOPPE:

10 Monsieur le Président, je serais ravi de lire la totalité de
11 l'interview, je serais ravi de donner lecture d'autres passages
12 du livre, mais, malheureusement, nous n'avons pas le temps de le
13 faire.

14 Je pense que Thet Sambath et Rob Lemkin <sont> très clairs <dans
15 leurs opinions, basées sur> leurs recherches, <selon lesquelles
16 il y avait une guerre civile entre deux factions aux forces
17 possiblement égales.> Je pense que l'experte <est parfaitement en
18 mesure de répondre et de> réagir par rapport à ce que j'ai lu.

19 M. KOUMJIAN:

20 J'aimerais que la Défense trouve un passage dans le livre, où
21 Thet Sambath dit que pendant la période du Kampuchéa
22 démocratique, <> il y avait une guerre civile.

23 Me KOPPE:

24 Comme nous le savons tous, ce livre s'appuie sur le documentaire
25 "Enemies of the People". Et nous savons que Rob Lemkin et Thet

12

1 Sambath sont très occupés à la production d'un deuxième
2 documentaire.
3 <Et la question centrale de> ce deuxième documentaire, <qui n'est
4 toujours pas sorti, est précisément cette idée. Je ne cite pas le
5 livre,> je me suis contenté de citer <> une interview qu'il a
6 accordée <très récemment à la radio "Voice of America", en
7 khmer>. Je crois que <j'ai le droit de poser cette question>.
8 (Discussion entre les juges)

9 [09.28.12]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 La Chambre donne la parole à la juge Fenz pour qu'elle apporte
12 quelques précisions <> relativement à <> l'objection soulevée par
13 l'Accusation, <concernant la question de la défense de Nuon
14 Chea>.

15 Vous avez la parole, Madame la juge.

16 Mme LA JUGE FENZ:

17 La Chambre partage les préoccupations de l'Accusation par rapport
18 <à ce qui semble être une tendance, disons, à représenter d'une
19 certaine façon ou à déformer des documents, et> à demander <aux
20 témoins, aux experts, et cetera> de faire des commentaires. <Pour
21 cette raison, nous acceptons la question qui était: "Pensez-vous
22 qu'il y a eu une guerre civile peu après 1975 dans le pays?"
23 Mais vous n'êtes pas tenue de commenter des extraits sélectionnés
24 d'une façon discutable, puis soumis par la Défense.>

25 Veuillez répondre à cette question, je vous prie.

13

1 [09.29.32]

2 Mme ELIZABETH BECKER:

3 Q. Non, je réponds par la négative, comme je l'ai fait hier.

4 Me KOPPE:

5 Merci.

6 Q. J'aimerais passer à un autre document dont nous avons déjà

7 discuté brièvement hier. Il s'agit du rapport de Geng Biao.

8 Monsieur le Président, il s'agit du E307/5.2.1.

9 Hier, j'ai vu qu'il y avait une traduction khmère de ce document.

10 Je tenais à l'indiquer pour les interprètes.

11 L'on a parlé hier de la pertinence de ce rapport, et j'aimerais

12 revenir <> aux informations qui nous semblent fondamentales dans

13 ce texte.

14 Première page - ERN 01001620 en anglais; en khmer: 01063793.

15 [09.30.54]

16 Il y a une note de l'éditeur qui dit la chose suivante:

17 "Le 16 janvier 1979, Geng Biao, membre du Bureau politique du

18 Parti communiste chinois et secrétaire général de la Commission

19 militaire du <PCC>, qui vient d'accéder au poste de vice-premier

20 ministre de la défense, <> a produit un rapport, à usage interne

21 uniquement - rapport analysant la situation en Indochine après la

22 chute du régime de Pol Pot."

23 En s'adressant à ses camarades, Geng Biao a dit la chose suivante

24 - toujours sur cette page:

25 "Étant donné que la situation a évolué très rapidement, <pour>

14

1 permettre à tous les cadres <dirigeants des différents>
2 ministères et départements du Comité central du Parti, <du>
3 Comité permanent du Congrès populaire national, <du> Conseil
4 d'État, <de> la Commission militaire du Comité central du Parti
5 <d'avoir une compréhension claire de> la situation, <> le
6 Président Hua <Guofeng> m'a <spécialement> désigné pour que je
7 <vous> produise un rapport <simple sur> la situation prévalant en
8 Indochine, et ce, au nom du Comité central du Parti. <Il m'a
9 également désigné pour que je donne une> explication préliminaire
10 <de l'évaluation de la situation par le> Comité central du Parti,
11 <ainsi que> les principes et politiques <pour y faire face et
12 éviter toute> action non concertée et d'éventuelles difficultés à
13 l'avenir."

14 [09.32.42]

15 Cette citation semble bien attester du fait qu'il s'agit là du
16 point de vue chinois. J'ai déjà cité ce document hier. J'aimerais
17 citer deux ou trois autres passages de ce texte.

18 Tout d'abord, à l'ERN 01001622 en anglais; en khmer: 01063796 et
19 <79697 (sic)> [63797].

20 Au milieu de la page, page 381, on dit:

21 "En 1973, afin de rappeler aux dirigeants cambodgiens de rester
22 vigilants en permanence, le président Mao a également dit à
23 Sihanouk que Ho Chi Minh s'était entretenu avec <lui>
24 relativement à la mise en place d'une fédération indochinoise.
25 Après 1974, les troupes vietnamiennes se sont coordonnées avec

15

1 les forces révolutionnaires du Cambodge au cours de différentes
2 batailles livrées au Cambodge. Le Vietnam a saisi cette occasion
3 pour <former> un groupe de dirigeants cambodgiens provietnamiens.
4 Et la graine de la catastrophe venait donc d'être semée."

5 Je poursuis:

6 "Par ailleurs, il y avait trop de factions au <sein> des forces
7 cambodgiennes. Trois factions principales ont été mises en place
8 à l'époque. La première faction était composée de travailleurs et
9 paysans cambodgiens, <était> placée sous le contrôle direct de
10 Pol Pot et Khieu Samphan, et constituait la majorité, la
11 principale force de l'armée de libération.

12 [09.34.32]

13 La deuxième faction était composée des forces royales, fidèles à
14 Sihanouk, ainsi que d'anciens officiers patriotes et d'hommes des
15 troupes de Lon Nol qui s'étaient retournés contre Lon Nol et
16 avaient rejoint <la guerre> de libération. Les membres de cette
17 faction n'étaient pas si nombreux que cela, mais ils étaient tous
18 des alliés bien entraînés du Parti communiste et il s'agissait
19 également de sympathisants de la cause révolutionnaire."

20 Ensuite, bien sûr, ce qui est très important:

21 "La troisième faction était le groupe provietnamien, bien équipé,
22 et était composé <d'un certain nombre de> membres <de toutes
23 sortes>."

24 Et je passe à la page suivante - 01001623 en anglais; et en
25 khmer: 01063798.

16

1 M. KOUMJIAN:

2 <Excusez-moi.>

3 Me KOPPE:

4 Puis-je terminer de poser ma question, s'il vous plaît?

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Le coprocurateur international a la parole.

7 M. KOUMJIAN:

8 Je voulais juste demander à la Défense de bien vouloir lire la

9 dernière phrase de la page 381, qui déborde sur la page 382, pour
10 que nous puissions replacer tout cela dans son contexte.

11 [09.36.11]

12 Me KOPPE:

13 Monsieur le Président, est-ce que j'ai interrompu l'Accusation

14 lorsqu'elle a lu des passages <de l'entretien avec Ieng Thirith?

15 Non. Je pourrais> lire la totalité ou l'intégralité de ce texte,

16 mais je n'ai pas le temps <et je voudrais aller droit au but.

17 Nous pouvons tout lire, mais...>

18 (Discussion entre les juges)

19 [09.37.17]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Maître Koppe, pourriez-vous remettre le document à l'experte pour

22 qu'elle puisse mieux <cerner le contexte de votre extrait et>

23 répondre <à vos questions> de façon <> appropriée?

24 Si vous ne lisez qu'une partie des phrases, il sera peut-être

25 difficile pour l'experte de vous répondre, et il y a déjà eu des

17

1 objections de ce genre soulevées par le passé par la Défense.

2 Me KOPPE:

3 Je peux remettre ce document à l'experte sans problème. Il y a
4 des passages surlignés, mais peu importe. <> Je crois d'ailleurs
5 que <nous l'avons référencé dans notre courriel et je pense qu'il
6 vous a été envoyé>. Si vous le souhaitez, je peux vous remettre
7 mon exemplaire.

8 [09.38.22]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Madame Becker, <pouvez-vous en effet voir> le document dont vous
11 donne lecture la Défense actuellement? Si tel n'est pas le cas,
12 eh bien, nous demandons à la Défense de bien vouloir remettre son
13 exemplaire pour que l'experte puisse <également> voir quels sont
14 les passages qui ont été surlignés.

15 [09.39.40]

16 Me KOPPE:

17 Q. <Avez-vous lu> la page suivante, là où l'on voit qu'il y a
18 marqué "4000"? <>

19 Mme ELIZABETH BECKER:

20 R. Oui.

21 Q. Ce rapport est <sans aucun doute> critique par rapport à la
22 façon dont certaines choses ont été gérées au Kampuchéa
23 démocratique. <Ceci dit,> en dépit de ces critiques, <les
24 autorités chinoises - le Parti communiste chinois - distingue
25 clairement> trois types de faction <et indique que> la faction

18

1 <soutenue par les Vietnamiens> était composée de 4000 cadres. <>
2 <À la lumière de la guerre civile telle que citée par> Thet
3 Sambath, <est-ce que cela modifie votre position? Ou est-ce que
4 vous pourriez réagir sur ce document lorsqu'il distingue ces
5 trois factions au sein des Khmers rouges?>
6 [09.40.53]
7 R. J'aimerais que nous mettions de côté Thet Sambath. J'admire
8 beaucoup son film, mais, dans son film, on ne parle pas de guerre
9 civile. Donc, je pense avoir déjà répondu à cette question.
10 <Quant à ce document, oui, je l'ai lu, mais> je vous ai demandé
11 de m'en remettre un exemplaire papier parce que je n'ai pas mon
12 ordinateur avec moi - je ne pouvais <pas> le lire à l'écran.
13 <Merci de me l'avoir remis.>
14 Ce passage reflète bien ce que le Kampuchéa démocratique a dit à
15 la Chine, c'est indéniable. <Et, l'ayant lu auparavant et le
16 lisant maintenant, je note que> la première fois <que le
17 Kampuchéa démocratique a mené une purge de Cambodgiens qui
18 étaient au Vietnam, cela a été contre ceux qui s'étaient
19 installés dans le Nord-Vietnam> après <les accords de paix de>
20 Paris <de 1954-55>. Et c'était la première <véritable> purge.
21 <Bon, maintenant,> il n'y avait pas de preuves matérielles <de la
22 présence de troupes khmères rouges du Kampuchéa démocratique avec
23 des forces restantes de Lon Nol dans l'Ouest. En réalité, les
24 personnes qui ont fini par fuir le Kampuchéa démocratique et ont
25 formé le front de l'invasion et de l'occupation vietnamienne

19

1 étaient de l'autre côté du pays, à l'Est>. <Donc,> il y <a>
2 beaucoup de contradictions <internes. Par conséquent, cela
3 reflète-t-il réellement> ce qu'a dit le Kampuchéa démocratique à
4 la Chine <et les réactions de la Chine à ce qu'a fait le
5 Kampuchéa démocratique?>
6 Je crois que l'on peut dire que, effectivement, ce texte le fait,
7 mais, <bien sûr>, ce n'est pas ce que les recherches <disent>.
8 Q. Merci beaucoup pour votre réponse.
9 Pour vous, la seule source de ces informations, c'est le
10 Kampuchéa démocratique et non pas les services de renseignement
11 chinois? <>
12 [09.42.47]
13 Vous savez - <car nous en avons brièvement parlé> - qu'il y avait
14 <de nombreux> agents des renseignements chinois au Kampuchéa
15 démocratique, qui étaient certainement bien placés. Alors,
16 pourquoi dites-vous <que ce n'est que> ce qu'a dit le Kampuchéa
17 démocratique à la Chine - <et non la Chine parvenant à cette
18 conclusion grâce à ses services de renseignement?>
19 R. Parce que, comme je l'ai dit dans mon livre, les Chinois
20 <m'ont dit qu'ils étaient pieds et poings liés, qu'ils> n'avaient
21 pas la liberté de déplacement. Et j'ai cité l'un des grands
22 diplomates chinois qui <a> dit qu'ils étaient pieds et poings
23 liés. Ils n'avaient pas <> de bons services de renseignement.
24 <Comme je l'ai souligné,> il y a <un livre d'Andrew Mertha,
25 récemment publié, qui revient en profondeur sur le fait,>

20

1 justement, que les Chinois n'avaient pas cette liberté de
2 déplacement <ou les services de renseignement qu'ils auraient
3 souhaités>. C'est pourquoi je l'ai dit.

4 Q. Inutile de discuter du livre, moi, je l'ai lu aussi. Et,
5 effectivement, il <a simplement parlé à des cadres chinois de
6 rang inférieur> - c'est pourquoi je ne suis pas tout à fait sûr
7 d'être d'accord avec ce que vous venez de dire. Mais mettons de
8 côté ce rapport <de Geng Biao>.

9 Vous-même, et particulièrement Ben Kiernan, écrivez abondamment
10 au sujet des tentatives de <bombardement du pays, de Siem Reap,
11 de tentatives de> sabotage, de tentatives de coup d'État,
12 <d'éventuelles> tentatives d'empoisonnement <> de Pol Pot et de
13 Nuon Chea.

14 [09.44.28]

15 Étant donné ces <éléments de> preuves, ne peut-on pas en déduire
16 qu'il y avait, <dès le tout début,> une faction qui s'opposait et
17 qui essayait effectivement de saboter ou de nuire à la faction de
18 Pol Pot?

19 R. Pourriez-vous me donner lecture du passage où j'ai dit cela?

20 Q. Je ne dis pas que c'est ce que vous dites. Je dis que vous, et
21 particulièrement Ben Kiernan, parlez du bombardement - de <30>
22 personnes qui sont mortes à Siem Reap en 76.

23 Dans les aveux, il y a un certain nombre d'histoires qui relatent
24 les tentatives d'empoisonnement de Pol Pot et de Nuon Chea. Il y
25 a également des preuves secondaires qui indiquent aussi qu'il y

21

1 avait des complots visant à renverser Pol Pot et Nuon Chea.

2 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

3 Le Président interrompt.

4 [09.45.29]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Coavocat international pour les parties civiles, vous avez la
7 parole.

8 Me GUIRAUD:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Comme je l'ai dit hier, pour que les parties puissent suivre, il
11 faut que le conseil nous permette de comprendre ce qui se passe.

12 Il cite les travaux de Ben Kiernan sans nous orienter vers quels
13 travaux en particulier, il nous parle de confessions sans nous
14 dire lesquelles. Donc, dans cette salle, sauf preuve du
15 contraire, l'expert est Mme Becker - et Me Koppe est avocat.

16 Donc, nous aimerions que notre confrère arrête de témoigner et
17 qu'il pose des questions qui permettent aux parties de suivre les
18 débats.

19 Je vous remercie.

20 Me KOPPE:

21 Monsieur le Président, ce serait très utile que la coavocate <en
22 sache un peu plus à propos de ce dossier>.

23 <Elle a fait objection, hier, quand je citais> Ponchaud et
24 Vickery. <> Aujourd'hui, elle conteste des informations de base
25 que tout le monde a pu lire dans les livres de Ben Kiernan, <de

1 Heder,> et partout ailleurs.

2 [09.46.28]

3 Alors, ce n'est pas comme si j'étais en train de poser une
4 question extrêmement <étrange. C'est à propos d'un élément
5 largement décrit>.

6 Me GUIRAUD:

7 Monsieur le Président, je demanderais simplement à notre confrère
8 d'être... d'être courtois, c'est un principe qui a normalement
9 cours dans une salle d'audience. Il ne s'agit pas de lire et de
10 faire notre travail de notre côté. Nous sommes dans une salle
11 d'audience, il y a des règles de procédure.

12 Notre confrère nous a habitués depuis le début à systématiquement
13 "misreprésenter" les preuves qu'il cite. Nous voulons simplement
14 suivre les débats de manière loyale. Quand il cite Kiernan, je
15 vous demande, Monsieur le Président, que vous lui demandiez de
16 nous diriger vers les textes dont il parle.

17 Quand il parle de confessions, je vous demande, Monsieur le
18 Président, d'orienter notre confrère pour que nous comprenions de
19 quelles confessions il parle.

20 C'est tout ce que je demande.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Les observations de la coavocate internationale pour les parties
23 civiles <sont pertinentes>.

24 Maître Koppe, veuillez indiquer de quel document vous vous servez
25 et quel document vous invoquez à titre de référence dans votre

1 interrogatoire.

2 [09.48.04]

3 Me KOPPE:

4 Je suis en train de mener un contre-interrogatoire. Et je pars du
5 principe qu'elle connaît <un tant soit peu> les événements qui
6 ont eu lieu entre 75 et 79 en sa qualité d'expert. <Mais je vais
7 avancer.>

8 Q. J'aimerais à présent, Madame Becker, revenir sur un entretien
9 que vous avez eu avec Ieng Thirith. <> Cet entretien a été
10 discuté avec l'Accusation.

11 C'est le document E3/659 - ERN 00182322; khmer: 00741117;
12 français: <00743047-48 -, c'est à la page 25 du verbatim de votre
13 entretien>.

14 L'Accusation a lu cette partie de votre entretien. Il me semble
15 <qu'elle> a omis un pan très important, c'est pourquoi j'aimerais
16 revenir sur ce passage.

17 Tout à fait en haut de la page, Ieng Thirith répond à une
18 question de la façon suivante - <elle> dit:

19 "Oui, je voyageais pour voir quelles étaient les conditions de
20 vie de la population. Et, lorsque je suis revenue à Phnom Penh,
21 j'ai fait rapport à nos dirigeants en disant qu'il y avait des
22 <choses étranges> dans <certaines> provinces. <Par exemple>, à
23 Battambang, <j'ai constaté de façon très claire que tous les gens
24 étaient envoyés> dans les rizières, très loin du village, et
25 qu'ils n'avaient pas de maisons. Et j'ai vu qu'ils n'avaient pas

24

1 de maisons et qu'ils étaient <tous> malades. J'ai informé mes
2 chefs que..."
3 Là, vous l'interrompez et vous lui demandez:
4 "Qui étaient vos chefs, qui en avez-vous informé?"
5 Et elle répond:
6 "Le premier ministre. C'est assez étrange, ce n'est pas normal,
7 quelque chose ne va pas. En fait, lorsqu'ils ont mené leur
8 enquête, ils se sont aperçus que So Phim était un agent des
9 Vietnamiens - parce que c'était un ancien membre du Parti
10 communiste indochinois, vous comprenez, et à cette époque ils ont
11 adhéré à un nouveau parti. Mais, lorsque les Vietnamiens... <> Ros
12 Nhim, à Battambang. So Phim était à l'Est, il était dans la
13 région du Nord-Ouest."
14 C'est un peu incohérent, mais c'est-ce qu'elle dit.
15 Et donc, vous lui reposez la question:
16 "Donc, ça, c'est en 1976, puis il y a eu une purge en 1977?" Et
17 elle répond:
18 "À l'époque, j'ai dit à mon chef que quelque chose n'allait pas
19 dans cette province, puisque je connaissais les directives du
20 premier ministre: pas de jeunes, pas de personnes âgées, pas de
21 femmes enceintes, pas de femmes allaitantes et pas de jeunes
22 enfants. Or, j'ai vu tout le monde, là, dans les rizières, à
23 l'air libre, sans rien, et sous le soleil - un soleil brûlant.
24 J'ai vu beaucoup de personnes qui souffraient de diarrhée et de
25 malaria. Donc, je l'en ai informé."

25

1 Vous lui demandez alors:

2 "Et que s'est-il passé?"

3 Et la réponse est la suivante:

4 "Ils ont mené une enquête et, à la fin, en 1978, nous..."

5 Et vous lui dites:

6 "Vous l'avez exécuté?"

7 Et elle répond:

8 "Non, nous l'avons arrêté. Nous savions que Ros Nhim était en

9 connivence avec So Phim pour exécuter les ordres des 'Yuon', afin

10 de saboter notre politique et de massacrer notre peuple. De cette

11 façon, ils peuvent monter la population contre nous, puisqu'elle

12 ignore tout.

13 [09.51.56]

14 Les gens connaissent seulement Pol Pot, et ils ne savent rien de

15 tout cela, ils ne savent pas. Ils savent que c'est sur ordre de

16 Pol Pot, ils ne savent pas que Pol Pot n'a pas ordonné à tout le

17 monde d'aller dans les rizières. C'est pour provoquer le

18 mécontentement de la population."

19 Ensuite, vous dites:

20 "Pour l'essentiel, vous êtes en train de me dire <que> vous

21 n'étiez pas maître de la situation?"

22 Apparemment, et corrigez-moi si je me trompe, il semble que Ieng

23 Thirith dit avoir vu des choses dans le Nord-Ouest qui n'étaient

24 pas conformes aux directives du Parti, qu'elle a vu des tas de

25 choses qui avaient lieu et qui n'auraient pas dû avoir lieu, que

26

1 cela a fait l'objet d'un rapport, que cela a été apparemment
2 considéré par Pol Pot - et éventuellement par d'autres - <comme>
3 une tentative de sabotage de la révolution. Et qu'ils ont pris
4 les mesures appropriées - ce qui a abouti à <son arrestation et,
5 bien entendu, à son> exécution, <comme vous le savez>.

6 [09.53.01]

7 Ce que dit Ieng Thirith, ici, <cela ne correspond-il pas> à ce
8 que dit Thet Sambath, c'est-à-dire qu'il y avait une guerre
9 <civile en cours et que> l'autre côté <sabotait la politique de>
10 Pol Pot? <>

11 R. Peut-on laisser de côté Thet Sambath?

12 Q. Très bien, laissons de côté Thet Sambath.

13 R. Voici l'explication. Je vais prendre du recul pour présenter
14 la situation. C'est après <leur> renversement, c'est <> plus
15 tard, <qu'elle m'a parlé>. Ce qui ne ressort pas <de l'entretien,
16 c'est l'incompétence flagrante du> Kampuchéa démocratique. On
17 peut avoir toutes sortes de directives, mais on voit dans <toutes
18 sortes de> rapports que des documents <n'ont pas été> envoyés.
19 <Et les gens ne comprenaient pas les directives. Il y avait des
20 cadres analphabètes qui étaient censés lire des rapports>.

21 Donc, on ne saurait trop insister sur l'incompétence. Et là, on a
22 un bel exemple d'incompétence. Et, lorsque l'on a un pays qui
23 devient <> un État policier, avec des camps de travail <à l'air
24 libre>, des problèmes de contrôle <vont surgir. Cela ne m'a pas
25 surprise>. Lorsque l'on y pense aujourd'hui - <parce qu'on est au

27

1 XX^e siècle> -, on pense tout de suite à la Corée du Nord <ou à
2 autre chose de ce genre, où l'on constate les mêmes tentatives>
3 et <où l'on> a ce type de gros problème. Et il a bien fallu
4 <qu'elle le reconnaisse>. Et c'est pourquoi j'ai utilisé cet
5 entretien.

6 [09.54.48]

7 Q. Merci, Madame Becker.

8 J'ai quelques questions de suivi à poser.

9 Que pouvez-vous nous dire du Parti des travailleurs <au Kampuchéa
10 démocratique>?

11 R. Pourriez-vous être plus précis dans votre question?

12 Q. Est-ce que le terme "Parti des travailleurs" veut dire quelque
13 chose dans le contexte du Kampuchéa démocratique?

14 R. Il y a de nombreux contextes. Cela peut vouloir dire beaucoup
15 de choses. C'est un petit peu comme si vous me disiez: "Que
16 pouvez-vous me dire du Vietnam après 75?"

17 Q. Savez-vous si dans des aveux, dans le "Livre noir" ou dans
18 d'autres documents du Kampuchéa démocratique, on a suggéré que
19 <l'autre faction avait son> propre parti, qui portait le nom de
20 "Parti des travailleurs"?

21 R. Oui, c'est exact.

22 Q. Pourriez-vous nous en dire davantage?

23 R. C'est quelque chose qui revient <surtout> après 77. C'est la
24 raison d'être des purges <à grande échelle contre les cadres et
25 leurs familles>.

28

1 Q. Donc, <selon vous, il n'existait pas un deuxième parti, appelé

2 "Parti des travailleurs", à côté du PCK>?

3 [09.56.40]

4 R. Vous parlez d'un parti secret qui aurait agi pendant le

5 Kampuchéa démocratique?

6 Non, je n'ai pas vu de preuves de cela.

7 Q. Je vous remercie.

8 Est-ce que Hen Sao (phon.) est un nom qui vous dit quelque chose?

9 R. Comme ça, à brûle-pourpoint, non. Pourriez-vous me donner
10 davantage d'indices?

11 Q. Oui, il semblerait que c'était un communiste vietnamien de
12 haut rang qui œuvrait <> au Kampuchéa démocratique, et qui avait
13 <prétendument> des liens avec So Phim et <Ros Nhim>.

14 Est-ce que cela vous dit quelque chose?

15 R. Rien du tout.

16 Me KOPPE:

17 Je regarde la montre et je sais que mon collègue national a un
18 bon nombre de questions à poser, c'est pourquoi je vais lui céder
19 la parole.

20 Je vous remercie, Madame Becker.

21 [09.58.05]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Je vous remercie.

24 Maître Suon Visal, vous avez la parole.

25 INTERROGATOIRE

29

1 PAR Me SUON VISAL:

2 Monsieur le Président, je vous remercie.

3 Madame Becker, bonjour.

4 Je n'ai que quelques questions à vous poser. Cela ne prendra

5 <qu'à peu près> 20 minutes.

6 Q. Lorsque vous êtes venue au Cambodge en 1978, combien de temps

7 êtes-vous restée au Cambodge?

8 Mme ELIZABETH BECKER:

9 R. Deux semaines.

10 Q. Pendant cette période de deux semaines, pourriez-vous dire à

11 la Chambre en quels lieux importants vous vous êtes rendue?

12 R. Nous sommes allés à l'Est - Kampong Cham - jusqu'à la

13 frontière. Nous sommes allés au Nord-Ouest - Siem Reap,

14 Battambang. Nous sommes allés à Kandal, et jusqu'à Sihanoukville,

15 et nous sommes revenus. Et puis, bien sûr, nous avons visité

16 plusieurs lieux à Phnom Penh.

17 [09.59.40]

18 Q. Pourriez-vous nous dire si vous vous souvenez des personnes

19 avec qui vous vous êtes entretenue à chacun des lieux que vous

20 avez visités?

21 R. Malheureusement, ma mémoire ne suffirait pas à cela. Tout est

22 dans mon livre, alors, je ne vais pas donner lecture de tout,

23 mais les personnes les plus importantes figurent dans mon livre.

24 Vous voulez que je vous en donne lecture?

25 Q. Je vous remercie.

30

1 En fait, j'ai lu votre livre. Pendant <ce court séjour>,
2 j'imagine que vous vous souvenez des entretiens les plus
3 importants que vous avez conduits. Par exemple, lorsque vous avez
4 interrogé des personnes sur les conditions de vie dans les
5 coopératives.

6 R. Oui, c'était l'un des sujets que j'ai abordés. Les conditions
7 de vie, <> la situation militaire au Nord. Au Nord-Ouest, j'ai
8 posé des questions sur le riz et les expériences en matière de
9 riz, des questions également liées à la pêche dans le grand lac,
10 le Tonlé Sap.

11 Au Sud, au port de Sihanoukville, je <me suis intéressée> à
12 l'exportation <de riz> - vers Singapour et Hong Kong, <me
13 semble-t-il>. À la frontière, <j'ai interrogé le commandant Pin
14 sur> la <capacité> du Cambodge à retenir le Vietnam <à la
15 frontière>. Et, à Phnom Penh, j'abordai davantage les questions
16 d'ordre politique. Les plus grands entretiens se sont faits avec
17 <le ministre des affaires étrangères,> Ieng Sary, et <le premier
18 ministre,> Pol Pot.

19 [10.02.05]

20 Q. À l'époque, étiez-vous seule ou étiez-vous <seulement>
21 escortée <avec les> délégués?

22 R. Je suis, je pense, trois ou quatre fois sortie seule dans
23 Phnom Penh. Quand on a découvert que je me promenais seule, <>
24 l'auberge a été verrouillée.

25 Pour <une de ces balades à pied à Phnom Penh>, Dudman et Caldwell

31

1 étaient avec moi. Pour le reste, nous étions en général avec
2 Thiounn Prasith et plusieurs gardiens armés.

3 Q. Quand vous étiez seule ou quand vous étiez avec les autres
4 membres de l'équipe, mais qu'il n'y avait pas de gardes armés,
5 quelles informations <considérez-vous comme importantes à la
6 suite de rencontres avec des gens>?

7 R. Ça a été très court. L'un des <gardes> venait me rechercher.
8 Je n'ai jamais pu aller et rentrer seule. Chose importante, je
9 n'ai guère trouvé de monde. La ville était largement déserte.

10 [10.03.39]

11 Les informations importantes, je les ai vues. Par exemple, en
12 passant devant le Marché central. Il était vide. J'avais connu
13 des scènes animées, des gens prenant le café, échangeant des
14 ragots, <faisant des emplettes,> mais là, vide, rien du tout.
15 Dans les parcs, pas d'enfants qui jouaient. Les écoles étaient
16 vides, pas d'élèves. Il n'y avait aucune vie. Dans <certaines>
17 petites rues latérales, j'ai vu des bâtiments qui tombaient en
18 délabrement, qui étaient utilisés comme entrepôts. <Derrière les
19 belles> façades <de> Monivong ou Norodom, <> j'ai vu que la ville
20 était décrépite.

21 Q. Question suivante. Il s'agit de l'assassinat d'un des membres
22 de l'équipe. Pourriez-vous donner plus de détails à ce sujet?

23 R. Vous voulez que je reprenne le fil de mon récit <> de ces deux
24 derniers jours? J'ai donné ma version personnelle. Ça me pose
25 quelques difficultés, de quels détails parlez-vous?

32

1 Q. Je parle de l'incident de ce jour-là, en particulier
2 j'aimerais savoir ce qui s'est passé pendant la journée.
3 [10.05.39]

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Maître, l'experte a déjà apporté ces précisions. Votre question
6 est répétitive. Si vous voulez des précisions concernant la
7 chronologie des faits, veuillez être plus précis. Votre question
8 est répétitive, elle n'est pas autorisée.

9 Me SUON VISAL:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Q. Vous avez vu un garde avant qu'il ne tire sur ce membre de
12 votre équipe. À quoi ressemblait-il quand il est venu <par
13 erreur> frapper à votre porte?

14 Mme ELIZABETH BECKER:

15 R. Ça, c'est après l'assassinat de Malcom, n'est-ce pas? <> Vous
16 parlez du garde qui est venu me porter secours?

17 Q. Non. Je parle <d'avant> son assassinat.

18 R. Donc, je reprends depuis le tout début, c'est cela que vous
19 voulez? Il n'a pas <> frappé à ma porte. Il était tard, nous
20 étions tous en train de dormir. Au Kampuchéa démocratique, <comme
21 vous le savez,> il n'y avait pas de téléphone.

22 [10.07.21]

23 On était complètement isolés, il faisait noir. J'ai été éveillée
24 par des bruits étranges, et, dans mon demi-sommeil, en
25 m'éveillant, en rêve, j'ai cru entendre le bruit de <> poubelles,

33

1 <un bruit assourdissant, et j'ai cru que j'étais de retour> chez
2 moi, aux États-Unis. Puis, je me suis rendu compte <que non,> que
3 j'étais à Phnom Penh, <au Kampuchéa démocratique et que je n'y
4 avais jamais vu de poubelles>.
5 <J'ai enfilé un jean et> j'ai quitté la chambre, j'ai été au
6 rez-de-chaussée. J'étais la seule femme. Je suis allée dans le
7 foyer. En arrivant au centre de la pièce, quelqu'un est entré par
8 la porte <donnant sur l'extérieur>. Et j'avais entendu des coups
9 de feu <et senti l'odeur de la poudre>. Et j'ai vu entrer
10 quelqu'un qui portait des <ceintures à> munitions <en bandoulière
11 sur la poitrine>. Il était habillé de couleurs sombres et il
12 avait une sorte de casquette <de base-ball typiquement khmère>.
13 J'ai dit "non" en anglais et en khmer, il a braqué son arme sur
14 moi et <j'ai couru> dans ma chambre. Il ne m'a pas suivie. Il est
15 allé au deuxième étage. Comme je l'ai dit, je me suis cachée sur
16 le ventre dans la baignoire - c'est ce qu'on apprend comme
17 correspondant de guerre, c'est la seule protection naturelle. La
18 baignoire était sous les escaliers, <je l'ai donc entendu monter
19 l'escalier en courant.> Et j'ai entendu de <nombreux> coups de
20 feu. Et ce n'est que bien plus tard, plusieurs heures plus tard,
21 que je l'ai vu à nouveau. J'en ai déjà parlé. Je l'ai revu
22 seulement quand nous avons été conduits dans la chambre de
23 Malcom. Le corps de Malcom était là... et <son> corps aussi gisait
24 <là>, il était mort.
25 [10.10.01]

34

1 Q. Vous dites que, après cet incident, Ieng Sary a rejeté la
2 responsabilité de cet assassinat sur <un Vietnamien>. Et des
3 gardes ont été arrêtés. Avez-vous pu voir les gardes arrêtés?
4 Avez-vous pu voir s'ils ressemblaient à ceux qui avaient été
5 impliqués dans les coups de feu?

6 R. J'ai su par les documents de Tuol Sleng comment s'appelaient
7 ces gardiens arrêtés. Ils étaient identifiés comme étant des
8 accompagnateurs chargés de nous aider. Autrement dit, les gens
9 qui satisfaisaient à nos besoins au quotidien.

10 Q. D'après vous, cet assassinat a-t-il été organisé par Pol Pot
11 ou par quelqu'un d'autre?

12 R. Vous pouvez bien l'imaginer, j'ai beaucoup réfléchi à la
13 question. Je ne prétends pas savoir qui est l'auteur de ces
14 faits. Il y a eu des documents internes, et moi, par ailleurs,
15 j'ai été témoin visuel. Et je pense que les auteurs faisaient
16 partie du Kampuchéa démocratique, mais je ne peux pas aller plus
17 loin que cela.

18 Votre confrère de la Défense m'a interrogée, et je lui ai dit que
19 si on me forçait à répondre, alors, là, je dirais que ça devait
20 être quelqu'un de l'intérieur du régime du Kampuchéa
21 démocratique, qui était <mécontent> de l'ouverture <du pays>
22 opérée par Ieng Sary envers des délégations étrangères non amies
23 - <comme la nôtre>.

24 Comme je l'ai dit, c'était lié à l'invitation au Secrétaire
25 général Kurt Waldheim, et puis, ensuite, <à des journalistes

35

1 étrangers comme> M. Dudman <> et moi-même.

2 [10.12.30]

3 Q. Thème suivant. Les structures administratives <de> l'appareil
4 de direction du Kampuchéa démocratique.

5 Qui étaient les hauts responsables et les hauts dirigeants du
6 Kampuchéa démocratique lors de votre visite?

7 R. <Vous voulez dire> Pol Pot, Nuon Chea, Son Sen, Vorn Vet,
8 Khieu Samphan?

9 Q. Pourriez-vous préciser? Quand vous êtes arrivée dans le pays,
10 qui étaient les membres du gouvernement du <Kampuchéa
11 démocratique>?

12 R. Vous voulez que je cite l'ensemble des dirigeants? D'accord,
13 laissez-moi un instant.

14 Comme je l'ai dit, Pol Pot était le numéro 1. Le numéro 2,
15 c'était Nuon Chea. Vorn Vet, Khieu Samphan... Je n'ai pas une
16 excellente mémoire. <De qui voulez-vous précisément que je
17 parle?>

18 Q. J'aimerais avoir le nom des différents responsables. Et quels
19 étaient les <rôles et fonctions> de Pol Pot, Ieng Sary, Nuon
20 Chea, par exemple, lors de votre visite?

21 Ensuite, j'aurai d'autres questions à poser.

22 R. Pol Pot était le Secrétaire général, il était premier
23 ministre, il dirigeait le pays. Nuon Chea était numéro 2. Ieng
24 Sary était le ministre des affaires étrangères.

25 J'aurais du mal à <vous faire la liste de tous les membres du

36

1 gouvernement des> États-Unis. <Voulez-vous me poser votre
2 question?>

3 [10.15.02]

4 Q. En 78, quelles étaient les fonctions de Nuon Chea au sein du
5 gouvernement? Et je ne parle pas ici des structures du Parti.

6 R. L'économie, <il était en charge de l'économie>.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Le moment est venu d'observer une pause.

9 Maître, veuillez poser des questions aussi brèves et précises que
10 possible, en évitant les répétitions.

11 Les débats reprendront à 10 heures 30.

12 Huissier d'audience, veuillez vous occuper de l'experte pendant
13 la pause et veuillez la ramener dans le prétoire pour la reprise
14 des débats à 10 heures 30.

15 Suspension de l'audience.

16 (L'audience est suspendue à 10h16)

17 (L'audience est reprise à 10h37)

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Veuillez vous asseoir.

20 Reprise de l'audience.

21 La Chambre vient d'être saisie d'une demande de la défense de
22 Nuon Chea, en date du 11 février 2015, indiquant qu'en raison de
23 sa santé l'accusé ne souhaite pas être présent physiquement dans
24 le prétoire. <Pour assurer sa participation effective aux futures
25 audiences,> il souhaite participer à l'audience depuis la cellule

37

1 de détention qui se trouve au sous-sol, et ce, jusqu'à la fin de
2 la journée. Conformément à la règle <81.5> du Règlement
3 intérieur, la Chambre accepte la demande de Nuon Chea et
4 l'autorise à suivre l'audience depuis la cellule de détention au
5 sous-sol. Nuon Chea a renoncé à être physiquement dans le
6 prétoire, c'est pourquoi nous demandons à ce qu'un lien
7 audiovisuel soit établi avec la cellule de détention au sous-sol
8 pour qu'il puisse suivre l'audience, et ce, jusqu'à la fin de la
9 journée.

10 La coavocate principale pour les parties civiles a la parole.

11 [10.39.21]

12 Me GUIRAUD:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Une très courte remarque dont nous souhaiterions qu'elle soit
15 notée au procès-verbal d'audience.

16 Les parties civiles ont pu rappeler à plusieurs reprises à quel
17 point il était important pour elles que Nuon Chea fasse une
18 apparition physique, même brève, même furtive, dans cette salle
19 d'audience, et nous constatons aujourd'hui - et nous
20 souhaiterions que cela soit noté au procès-verbal d'audience -
21 que, alors que celui-ci a fait le choix d'être absent de cette
22 salle d'audience depuis le début du procès quand des témoins et
23 des parties civiles venaient raconter les crimes dont ils avaient
24 été témoins pendant le Kampuchéa démocratique, celui-ci a fait le
25 choix d'être présent aujourd'hui dans cette salle d'audience pour

38

1 pouvoir être présent avec vous, Madame Becker.

2 Nous avons pu constater qu'il avait pu être assis pendant toute

3 une session, et il nous apparaît important que cette remarque

4 soit consignée au procès-verbal d'audience.

5 Nous nous étonnons également du droit au silence à la carte

6 exercé par Nuon Chea, alors que celui-ci nous avait promis en

7 début d'audience qu'il participerait aux audiences. Et, alors que

8 celui-ci a systématiquement refusé de répondre aux questions qui

9 lui étaient posées par les parties civiles, nous notons que,

10 aujourd'hui, il a fait le choix de rompre son droit au silence

11 pour poser des questions à Mme Becker - qui est en quelque sorte

12 une VIP - et nous souhaitons là aussi que ce... que cette remarque

13 soit consignée au procès-verbal d'audience.

14 Je vous remercie, Monsieur le Président.

15 [10.41.05]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Je vous remercie.

18 Bien, comme vous le savez, tout est porté au procès-verbal dans

19 la transcription. Il est inutile, donc, d'insister pour que

20 certains éléments soient portés au procès-verbal.

21 La Chambre souhaite à présent donner la parole à l'équipe de la

22 défense pour Nuon Chea.

23 La Défense, avez-vous encore des questions? Si tel est le cas,

24 évitez de poser des questions de nature répétitive.

25 Me SUON VISAL:

39

1 Monsieur le Président, je vous remercie. Je reformule donc mes
2 questions. En fait, il ne m'en reste plus que deux à poser à
3 l'experte.

4 Q. Madame l'expert, au cours de votre visite, quels étaient les
5 rôles de Vorn Vet et Son Sen?

6 Mme ELIZABETH BECKER:

7 R. Son Sen était <en charge de l'armée>. Vorn Vet était chargé de
8 la partie industrie.

9 Corrigez-moi si je me trompe. <>

10 [10.42.37]

11 Q. Je vous remercie.

12 La dernière question portera sur le Vietnam.

13 Hier, vous avez dit que le Vietnam avait une présence au
14 Cambodge, et pas à des fins humanitaires. À votre avis, quelle
15 était donc l'intention derrière la présence du Vietnam au
16 Cambodge <en 1979>?

17 R. La réponse portait <> sur la question de votre confrère <de la
18 Défense> lorsqu'on a parlé <de l'invasion>. Il m'a demandé si
19 c'était une invasion à titre humanitaire. J'ai dit non, c'est une
20 invasion qui résultait de la guerre à la frontière - qu'il y
21 avait eu des conséquences sur le plan humanitaire, mais que le
22 but de l'invasion n'était pas humanitaire.

23 Me SUON VISAL:

24 Je vous remercie.

25 Monsieur le Président, j'en ai terminé.

40

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Je vous remercie.

3 La Chambre souhaite à présent donner la parole à la défense de

4 Khieu Samphan, qui va interroger l'experte.

5 [10.43.57]

6 INTERROGATOIRE

7 PAR Me GUISSÉ:

8 Merci, Monsieur le Président.

9 Bonjour, Madame Becker.

10 Je m'appelle Anta Guissé, je suis coavocat international de M.

11 Khieu Samphan. Je sais que vous parlez parfaitement le français,

12 donc, je vais vous demander de faire attention, comme avec mon

13 confrère Koppe, de bien marquer une pause pour la traduction.

14 Q. Et j'ai quelques questions de suivi et de précision par

15 rapport à votre déposition.

16 Vous avez indiqué, Madame Becker, que vous étiez au Cambodge

17 avant le 17 avril 75 et que vous y êtes restée, si j'ai bien

18 compris, environ deux ans. Est-ce que j'ai bien compris que c'est

19 au Cambodge que vous avez exercé la première fois en tant que

20 journaliste?

21 Mme ELIZABETH BECKER:

22 R. C'est exact.

23 Q. J'ai compris aussi de votre déposition que vous avez d'abord

24 travaillé pour une revue qui s'appelle "Far Eastern Economic

25 Review". Est-ce que, comme son nom l'indique, c'était une revue

41

1 essentiellement avec des articles économiques?

2 R. Non, c'était un magazine <d'actualité> basé à Hong Kong. Il
3 s'intéressait davantage aux sujets abordés par <> "The
4 Economist". Il y avait une composante économique très importante,
5 mais aussi une perspective politique. Donc, on s'intéressait
6 beaucoup aux aspects politiques <en début de magazine,> et, en
7 dernière partie du magazine, plutôt à la partie entreprise et
8 économie.

9 [10.45.58]

10 Q. Et, si j'ai bien compris, vous avez couvert la guerre, parce
11 que vous êtes arrivée, donc, si je comprends bien, en 72 - la
12 guerre battait son plein. Et vous êtes partie en 74.

13 C'est bien exact? C'était la première fois, entre 72 et 74, que
14 vous veniez au Cambodge?

15 R. Oui.

16 Q. Donc, c'est... vous l'aviez toujours connu en... sous la période
17 de la guerre, en fait, vous n'avez jamais connu le Cambodge en
18 temps de paix, c'est bien exact?

19 R. Oui, la guerre faisait rage lorsque j'étais venue.

20 Q. Je voudrais savoir si, pendant cette période-là, vous êtes
21 restée à Phnom Penh, ou si vous avez eu l'occasion de visiter la
22 campagne?

23 R. Oui, j'ai voyagé dans tout le Cambodge et dans les provinces.

24 Q. Et, quand vous dites que vous avez voyagé dans tout le
25 Cambodge, vous avez voyagé également dans les zones de combat?

42

1 R. Oui.

2 Q. Je voudrais revenir à votre ouvrage - en français, "Les Larmes
3 du Cambodge" - et, particulièrement, un extrait.

4 Donc, il s'agit du document E3/20 - l'ERN en français est le
5 00638304.

6 Peut-être, pour vous, d'abord, c'est page 17 dans votre
7 exemplaire en anglais, normalement.

8 [10.48.04]

9 Donc, l'ERN en français: 00638304; l'ERN en anglais: 00237722; et
10 les ERN en khmer - puisque c'est sur deux pages -, 00232020
11 jusqu'à 022.

12 Vous évoquez dans le passage qui m'intéresse les conséquences des
13 bombardements américains dont on a parlé tout à l'heure - enfin,
14 dont vous avez parlé tout à l'heure - et vous dites:

15 "La superficie des rizières tomba de trois millions d'hectares au
16 début de la guerre à un peu plus de cinq cent mille à la fin de
17 la campagne de bombardement."

18 Première question au sujet de cet extrait: d'où est-ce que vous
19 tirez vos chiffres? Parce que je n'ai pas vu de note de bas de
20 page, donc...

21 R. <Les bombes, les bombardements sont> maintenant tombés dans le
22 domaine public, <grâce au Freedom of Information Act>. Je pense
23 que le nombre d'hectares est un chiffre tiré de la Banque
24 mondiale, mais c'est ce dont je me rappelle uniquement. Ce n'est
25 peut-être pas dans une note de bas de page, mais cela figure en

1 tout cas dans la bibliographie.

2 Q. Je vous remercie de cette précision.

3 Et, pour en revenir à ce que, vous, vous avez pu constater en
4 allant dans les campagnes, est-ce que vous avez pu voir de visu
5 les destructions de ces rizières et de ces zones cultivables?

6 [10.50.07]

7 R. Vous parlez de 78 ou vous parlez de la période de la guerre?

8 Q. Non, non, je suis toujours avant 75, pendant que... votre
9 premier séjour.

10 R. Pendant la guerre, les bombardements, c'était <le premier
11 semestre> de 73. Donc, ce que l'on voyait à l'époque, c'était des
12 noyaux de destruction. On pouvait aller mesurer les cratères, la
13 taille des cratères, pour vérifier que c'était bien des
14 bombardements par des B-52. C'était une question essentielle. On
15 s'entretenait avec les réfugiés, on constatait les dégâts et les
16 destructions qui avaient été engendrées. Et je crois que c'était
17 dans la province de Kandal, où je suis allée une fois, et j'ai
18 essayé de voir exactement combien d'hectares avaient été
19 détruits. Le dirigeant local et moi-même avons <marché pour voir
20 quelles familles> étaient parties, <où elles> s'étaient enfuies,
21 <et cetera>.

22 Donc, en fait, on allait d'un endroit à un autre pour voir ce
23 qu'il se passait. C'était une question qui était très importante
24 <aux États-Unis>, comme le disait justement M. Nuon Chea.

25 <La couverture médiatique était importante pour répondre à>

44

1 l'attention du grand public et du gouvernement aux États-Unis,
2 par rapport à ce qui se passait au Cambodge. <> Donc, <pendant
3 ces six premiers mois,> on s'est intéressés <principalement> à la
4 quantité de destruction causée par les bombardements.

5 [10.51.51]

6 Q. Je passe à un autre sujet, toujours en rapport, évidemment,
7 avec votre travail.

8 Vous avez été interrogée, lors de votre premier jour de
9 comparution, par Monsieur le juge Lavergne, sur un article
10 intitulé en anglais "Wait until the movie".

11 Il s'agit du document E3/651 - ERN en français: S00632848; ERN en
12 anglais: S00007037; et en khmer: S00649994.

13 Il y a un terme qui m'intéresse particulièrement dans cet
14 article, c'est quand vous évoquez Pol Pot - et vous utilisez ce
15 vocable: "Le leader de la nation, Pol Pot", dans ce document. Et
16 c'est un article qui est daté du 22 octobre 77.

17 Ma question est en lien avec ce que vous avez indiqué sur le
18 régime du Kampuchéa démocratique, le fait qu'il était très fermé,
19 qu'il ne communiquait pas, et cetera. Et nous avons vu au cours
20 du premier procès qu'il y avait beaucoup de postes de façade, et
21 que la figure de Pol Pot n'est pas arrivée forcément aux yeux du
22 monde immédiatement.

23 Donc, vous qui avez connu le Cambodge en 72, en 74, et qui avez
24 suivi par la suite... j'ai besoin de... je voudrais savoir si vous
25 vous souvenez à quel moment vous avez su que Pol Pot était le

1 leader de la nation?

2 [10.53.47]

3 R. En 1977. Pour remettre les choses en contexte, en 1974, j'ai
4 rédigé un long article pour le "Washington Post", intitulé "Qui
5 sont les Khmers rouges?"

6 Dans cet article, j'ai identifié un homme qui s'appelait Saloth
7 Sar et qui était le dirigeant des Khmers rouges et qui était à la
8 tête du Parti et à la tête de la rébellion des Khmers rouges.

9 Donc, <> déjà, donc, en 74, j'avais parlé de Saloth Sar. Et j'ai
10 appris que son <> nom était Pol Pot <> en 1977.

11 Q. Quand vous voulez dire... vous avez appris que son vrai nom
12 voulait dire... vous avez... En français, j'ai entendu: "J'ai appris
13 que son vrai nom..."

14 Vous voulez dire, son surnom était Pol Pot?

15 R. Son nom de guerre. 1974, c'était encore Saloth Sar. Et, si
16 vous vous en souvenez, il y a eu une publication en Chine - <en>
17 72 ou 73 - qui décrivait le GRUNK. C'était à l'occasion de la
18 visite du prince Sihanouk dans les zones libérées du Cambodge.

19 M. Khieu Samphan était le dirigeant du Front <et l'a accueilli>.

20 Et, si vous <parcourez> ces pages-là, vous verrez qu'il y a
21 Saloth Sar et M. Nuon Chea. <On regarde comment les choses se
22 déroulent. C'est une sorte de commencement - de: "Ah oui, ce sont
23 les deux qui sont réellement aux manettes."> C'est à partir de là
24 qu'on a commencé à essayer <de repérer qui deviendraient> les
25 vrais dirigeants. Et, <de fait, c'est Pol Pot et Nuon Chea qui

46

1 sont> devenus Numéro 1 et Numéro 2.

2 [10.55.53]

3 Q. Donc, pour revenir à votre article de 77, vous m'avez dit que
4 le moment où, aux yeux du monde, Pol Pot est arrivé en avant -
5 enfin, sur le devant de la scène -, ce n'est pas avant 77. On est
6 d'accord. Est-ce que vous vous souvenez à quel moment de 77?

7 R. La date exacte, non.

8 Q. Nous reviendrons à Pol Pot et à votre entretien avec lui en
9 78, mais je voudrais passer à un autre thème. La discussion sur
10 les rapports entre le Cambodge et le Vietnam a été largement
11 discutée au cours de votre déposition. Mais est-ce que nous
12 sommes d'accord pour dire que les problèmes entre le Vietnam et
13 le Cambodge ne sont pas nés avec le Kampuchéa démocratique, mais
14 existaient bien auparavant?

15 R. Oui, sur le plan historique, oui. Et <ces problèmes persistent
16 encore> aujourd'hui.

17 Q. Je voudrais revoir avec vous un passage de votre ouvrage -
18 donc, toujours document E3/20.

19 ERN en français: 00638397; ERN en anglais... - et pour vous, page
20 124 et 125, c'est... ça se chevauche - et l'ERN en anglais est le
21 00237829, et ça va sur le 30; et en khmer, également sur deux
22 pages: 00232165, allant jusqu'à 166.

23 [10.58.08]

24 Et vous parlez de... du régime de Lon Nol - et voilà ce que vous
25 dites:

47

1 "Au début du mois d'avril 1970, Lon Nol avait ordonné à ses
2 hommes d'installer des camps de détention pour tous les citoyens
3 vietnamiens. La troupe arrêta les Vietnamiens, les parqua dans de
4 vastes bâtiments abandonnés. Une Cambodgienne se rappelle un de
5 ces sinistres camps, situé près de chez elle:

6 'Les soldats réquisitionnèrent une maison déserte près du temple
7 et y enfermèrent les Vietnamiens. Ils n'avaient rien. Ils
8 dormaient dans des hamacs, restaient assis toute la journée sans
9 rien faire à l'intérieur du camp. Lon Nol les haïssait.'

10 Fin de citation.

11 Est-ce que vous pouvez indiquer à la Chambre la raison, si vous
12 vous en souvenez, de ces arrestations, en avril 70, des
13 ressortissants vietnamiens par Lon Nol?

14 R. La version officielle, c'est qu'ils s'inquiétaient parce que
15 c'était l'ennemi traditionnel. Lorsque Lon Nol <dirigeait l'armée
16 sous le régime du prince Sihanouk>, un accord avait été mis en
17 place entre le gouvernement du prince Sihanouk et Hanoi pour
18 permettre aux Vietnamiens <du Nord> de transporter <une quantité
19 importante de> matériel depuis Sihanoukville <> jusqu'aux
20 sanctuaires de l'est du Cambodge.

21 Et, lorsqu'il a fait partie du coup d'État contre Sihanouk, il
22 savait exactement où <étaient tous ces sanctuaires>. Et, au bout
23 de quelques jours, il a demandé aux Vietnamiens de partir, <ce
24 qui ne s'est pas fait>. Donc, c'était l'ennemi officiel
25 traditionnel. Et au-dessous, derrière cela, en filigrane, il y

48

1 avait une composante de l'ordre du racisme. Il s'en est pris aux
2 Vietnamiens qui n'avaient rien à voir avec le Nord-Vietnam <ou
3 Hanoi> - ou <avec> les communistes du Sud-Vietnam - et il les a
4 utilisés comme boucs émissaires. Il en a fait... il les a placés
5 dans des camps, des camps des ennemis <de guerre, même s'ils
6 n'avaient rien à voir avec la guerre>. Et puis, il les a
7 exécutés. C'était un pogrom.

8 [11.00.38]

9 Q. D'ailleurs, et je poursuis sur la même page, voilà ce que vous
10 dites ensuite:

11 "La campagne se transforma en pogrom. Le gouvernement reconnut
12 avoir arrêté quelque trente mille Vietnamiens et emprisonné sept
13 mille d'entre eux, suspects de trahison. Il ne reconnut cependant
14 pas les massacres raciaux dont la nouvelle parvenait à Phnom
15 Penh."

16 Fin de citation.

17 Ça correspond à ce que vous avez indiqué.

18 Ma question suivante: par rapport à cette période-là et au fait
19 qu'on s'en prenne... que le régime de Lon Nol s'en prenne aux
20 Vietnamiens, est-ce que ce n'était pas aussi en lien avec le fait
21 que Lon Nol était soutenu par les Américains, qui avaient aussi
22 besoin de casser les poches de résistance vietnamiennes sur le
23 territoire cambodgien?

24 R. Bien au contraire, ça a rendu furieux les Américains, <parce
25 que> ça a bouleversé les relations avec le Sud-Vietnam.

49

1 Souvenez-vous, l'objectif américain était d'avoir une alliance
2 entre Phnom Penh et Saïgon. Et, après les pogroms, il y a eu
3 beaucoup d'émoi, et ça a pris du temps. <Il me semble, mais je
4 devrais vérifier cela,> que Saïgon a bloqué le Mékong, après ça,
5 tellement ils étaient furieux.

6 [11.02.17]

7 Q. J'en reviens précisément à une remarque que vous avez faite le
8 9 février - donc, lundi -, vers 10h56, où, là, nous sommes à une
9 période ultérieure - hein, là, j'en reviens à 78 et à votre
10 voyage. Toujours à propos du Vietnam, vous expliquez que vous... Je
11 vais reprendre vos termes exacts, ça va être plus simple... si je
12 les retrouve.

13 Vous dites donc... à 10h56, là, vous avez évoqué le "Livre noir" et
14 la préparation que vous avez faite de votre voyage avant 78 - et
15 dans lequel vous indiquez que le langage était fort.

16 Et vous dites:

17 "Ce qui était tout à fait remarquable, à l'époque, c'est de voir
18 à quelle vitesse des anciens alliés sont devenus des ennemis. Et
19 le langage utilisé était très fort, très marqué."

20 Fin de citation.

21 Donc, ma question par rapport au contexte de l'époque et au
22 contexte de guerre froide, c'est: est-ce que, précisément, cette
23 période de la guerre froide n'était pas propice, justement, à ces
24 changements d'alliance en fonction de changements politiques et
25 en fonction de... - vous avez parlé du schisme, à un moment,

50

1 sino-soviétique - est-ce que, justement, ces alliances ne
2 changeaient pas un petit peu au fil des jours en fonction des
3 évolutions, des tensions et des rapports de force?

4 [11.04.12]

5 R. Je n'étais pas la seule... Ça a été très vite. <C'est pourquoi>
6 j'ai dit que c'était remarquable. Malcolm Caldwell a fait des
7 commentaires pendant notre voyage, et ça traduisait cette idée.
8 Il a été vraiment surpris par cela. De toute évidence, c'était
9 lié à la scission entre l'Union soviétique et la Chine, c'est
10 exact.

11 Q. Et, quand on met ce problème politique et ce problème
12 d'alliance en lien avec ce qu'on vient de décrire, à savoir les
13 tensions historiques qu'il y avait entre les deux pays, est-ce
14 que, finalement, c'était si étonnant que ça? Ou c'est juste un
15 aspect que vous n'aviez pas envisagé qui pouvait ressurgir à ce
16 moment-là? Parce que, quand on... historiquement, les problèmes
17 étaient récurrents et les tensions étaient récurrentes, donc,
18 pourquoi est-ce que c'était si étonnant, finalement?

19 R. J'aurais aimé avoir été aussi éloquente, mais ce n'est pas le
20 cas. Quand j'ai écrit le premier article, <je parlais de 1974.>
21 J'ai bel et bien écrit que, en dépit de la politique américaine,
22 il y avait des signes clairs montrant qu'il existait des tensions
23 entre les communistes cambodgiens et vietnamiens. <Mais,> dès
24 lors que l'armée communiste vietnamienne, pendant les <deux ou
25 trois> premières années des combats, avait <assumé l'essentiel

51

1 des combats pour vaincre l'armée de la République khmère, afin
2 que> les Khmers rouges <puissent> développer leurs forces,
3 l'équilibre était en doute.

4 J'ai fait référence à Nayan Chanda, lequel a écrit le livre
5 "Brother Enemy". Et, effectivement, cela <> a pris par surprise
6 <la plupart d'entre nous>.

7 [11.06.23]

8 Q. Je voudrais revenir à un passage de votre ouvrage - donc,
9 toujours document E3/20.

10 ERN en français: 00638548; l'ERN en anglais - et pour vous page
11 291 -, 00237996, je crois; et en khmer: 00232385.

12 Voilà ce que vous écrivez:

13 "La menace vietnamienne était une création des Khmers rouges. Les
14 désaccords, les conflits potentiels ne manquaient pas entre Phnom
15 Penh et Hanoi, et les deux pays devaient encore régler le
16 différend frontalier de 75, qui avait conduit au fiasco du
17 "Mayaguez". Le Cambodge refusait de discuter de la proposition
18 vietnamienne d'établir des relations privilégiées entre les deux
19 pays, mais tous ces problèmes auraient pu continuer à couvrir
20 pendant des années sans déboucher sur un... sans déboucher sur un
21 affrontement."

22 Fin de citation.

23 Ma première question, je vais vous la poser, mais après vous
24 avoir soumis un document qui, normalement, vous a été soumis dans
25 la liste que nous envisagions - mais j'ai un exemplaire.

52

1 Avec l'aide de M. l'huissier et avec l'autorisation de Monsieur
2 le Président, il s'agit d'un PV d'une réunion du Comité permanent
3 - E3/221 -, qui s'intitule en français:
4 "Étude de la réaction des Vietnamiens au cours de la cinquième
5 réunion, le matin du 14 mai 76".
6 Et en français, l'ERN commence par 00386175; en anglais:
7 00182693. Je n'ai pas l'ERN en khmer de la première page, mais
8 c'est le document E3/221, et je vais vous diriger sur une partie
9 particulière - et là, j'ai les ERN dans les trois langues.
10 Avec l'autorisation de Monsieur le Président, si on peut remettre
11 ce document à Mme Becker.
12 M. LE PRÉSIDENT:
13 Je vous en prie. Allez-y.
14 [11.08.55]
15 Me GUISSÉ:
16 Pour information, Madame Becker, la partie que je veux vous faire
17 commenter, c'est la fin du document, là où il y a la petite
18 étiquette rose.
19 Et à l'intention des parties, l'ERN de la partie que je veux
20 commenter est, en anglais: 00182704, et ça se poursuit sur 05; en
21 khmer: 00000 - cinq fois zéro, donc - 825, et ça se poursuit sur
22 826; et en français, c'est le 00386190.
23 Donc, c'est une réunion du Comité permanent. Et la partie que je
24 veux vous faire commenter, que je vais vous lire au préalable,
25 c'est... Là, on prend la fin d'une intervention du Camarade

1 secrétaire Pol Pot et il évoque le problème frontalier avec le
2 Vietnam et les discussions, les négociations qui sont en cours.
3 Voilà ce qu'il dit:
4 "Même si nos positions sont différentes, selon nous, si notre
5 Parti étudiait le sujet, ça nous éclairerait sûrement plus - et
6 selon l'expérience, le temps nous a permis de nous connaître et
7 d'être solidaires -, on arriverait certainement à une solution. À
8 l'heure actuelle, il paraît impossible de trouver une solution.
9 Mais, en réalité, nos deux partis, nos deux peuples, sont
10 toujours solidaires et s'entendent.
11 Les camarades ont également dit que le Kampuchéa considère la
12 question de la solidarité comme une ruse du Vietnam, alors que,
13 nous, nous considérons le Vietnam et l'esprit de solidarité et
14 d'amitié qui nous lie comme un objet sacré. Si on se basait sur
15 cette position, on est persuadés qu'on arrivera à une solution.
16 Les obstacles qui existent actuellement sont uniquement d'ordre
17 technique. Si on se basait sur la politique, sur l'esprit de
18 solidarité et d'amitié et sur la compréhension mutuelle - ce qui
19 a toujours existé entre nos deux partis -, on parviendrait
20 certainement à résoudre ce conflit. De notre côté, nous allons
21 renforcer et élargir de plus en plus.
22 [11.11.36]
23 Quelques problèmes concrets. Nous avons nié tous les événements
24 qu'ils ont soulevés. Nous avons comme principe d'arrêter la
25 circulation à 500 mètres de la frontière. Nous leur avons

54

1 recommandé d'en faire de même pour éviter les conflits. Nous
2 avons refusé à tout prix, à part ça... - à tout prix, pardon. À
3 part ça, proposer au comité de liaison de 'se' communiquer, sans
4 interruption <>. Dit (sic) que les ennemis ont mené des actions.
5 Parfois, les ennemis ont provoqué des problèmes pour détruire nos
6 négociations."

7 Donc, ça, c'est Pol Pot qui parle.

8 Ensuite, Camarade Nuon intervient - il dit:

9 "Apparemment, ils ne sont pas prêts. Ils tournent autour du mois
10 de juin, ils veulent le mois de juin. Donc, il faut faire une
11 quelconque concession, à moins qu'ils n'acceptent nos principes
12 pour négocier."

13 Ensuite, Camarade Van - Ieng Sary - intervient:

14 "Ils ont dit qu'à aucun prix ils n'accepteront la ligne Brévié,
15 mais, dans quelque temps, ils pourront peut-être considérer
16 accepter cette ligne Brévié."

17 Fin de citation.

18 Donc, dans ce qui apparaît être une discussion sur les
19 négociations avec les Vietnamiens, il est évoqué la question de
20 la ligne Brévié. Est-ce que vous pouvez brièvement indiquer quel
21 était le problème entre les deux pays par rapport à cette ligne
22 Brévié et ce qu'était cette ligne Brévié?

23 [11.13.22]

24 Mme ELIZABETH BECKER:

25 R. La ligne Brévié, c'est la ligne maritime. Les Vietnamiens

55

1 l'ont <contestée, en disant qu'il s'agissait d'une démarcation>
2 coloniale française et <qu'elle> ne représentait pas ce qu'ils
3 considéreraient comme étant leur territoire.

4 Q. Et est-ce que nous sommes d'accord pour dire que, au niveau
5 frontalier, le point essentiel de la discorde correspondait à
6 cette ligne Brévié?

7 R. Oui, dans cette discussion, mais, au bout du compte, le
8 conflit portait bien davantage sur les frontières terrestres.

9 Q. Ce document et cette discussion datent de mai 76. Et j'en
10 viens au dernier paragraphe du document, avec la conclusion du
11 Camarade secrétaire.

12 Voilà ce qu'il dit:

13 "Donc, nous adoptons le profil bas. Nous irons donc regarder son
14 film - puisqu'il y a une question de... une invitation de film par
15 les camarades vietnamiens. Il n'a aucune raison de nous attaquer
16 parce que nous avons encore un sourire franc. Nous ne l'avons
17 jamais insulté. S'il attaquait, il ne gagnerait rien, il n'y
18 aurait que des pertes."

19 Fin de citation.

20 En mai 76, apparemment, on est encore dans la négociation et il y
21 a... il semble que, du côté du Kampuchéa démocratique, en tout cas,
22 il y a une volonté de continuer le dialogue et d'éviter que les
23 choses... que les choses tournent au vinaigre en termes de combat.
24 Est-ce qu'il y a une évolution de cette situation et est-ce que
25 vous savez pourquoi?

56

1 [11.15.39]

2 R. Initialement, ils ont essayé de trouver une solution, <une
3 solution non violente> au conflit terrestre <et> avec la ligne
4 Brévié. Pour eux, les Vietnamiens <commençaient à être> perçus
5 indépendamment de la question frontalière, ils étaient perçus
6 comme s'immisçant dans la vie du Cambodge et <accusant de très
7 nombreux> membres du Kampuchéa démocratique <> d'être <> des
8 agents du Vietnam.

9 Q. On va revenir sur cette question un petit peu plus tard dans
10 mon interrogatoire, et notamment par rapport aux discussions que
11 vous avez pu avoir avec Pol Pot et avec Ieng Sary. Mais, avant
12 d'arriver à ce point-là, je voudrais revenir à la préparation de
13 votre voyage de 78 et à ce que vous aviez indiqué, comme les
14 entretiens que vous avez eus avec les officiels américains.
15 À l'audience, vous avez parlé d'officiels américains de façon
16 générale - en tout cas, en français, c'est comme ça que c'est
17 sorti -, mais je voudrais reprendre un extrait de votre ouvrage,
18 où vous êtes un petit peu plus précise.

19 Donc, document E3/20 - ERN en français: 00638654; ERN en anglais...
20 et, pour vous, je suis désolée, je n'ai pas la page... si, c'est la
21 page 402 pour vous, et donc, ERN en anglais: 00238115; et ERN en
22 khmer: 00232533, et ça se poursuit sur la page 534.

23 [11.17.40]

24 Voilà l'extrait de votre ouvrage où vous parlez de ces entretiens
25 avant votre voyage - et voilà ce que vous dites:

57

1 "Dudman et moi avions été informés de la situation critique du
2 Cambodge avant notre arrivée. J'avais discuté avec des experts du
3 Département d'État, du ministère de la défense et de la CIA, à
4 Washington. À Bangkok et à Pékin, j'avais rencontré des
5 spécialistes politiques et militaires américains, français,
6 canadiens, australiens et chinois. Aucun ne m'avait prédit une
7 guerre à grande échelle entre le Vietnam et le Cambodge. Tout au
8 plus, selon eux, les Vietnamiens pousseraient jusqu'au Mékong et
9 s'y arrêteraient, satisfaits de contrôler la rive occidentale du
10 fleuve, avant de poursuivre vers la capitale au cours d'une
11 offensive ultérieure. L'un des plus éminents experts américains,
12 un vieil ami, m'assura à Bangkok que mes craintes au sujet des
13 rumeurs de guerre..."

14 Je parle trop vite.

15 "L'un des plus éminents experts américains, un vieil ami,
16 m'assura à Bangkok que mes craintes au sujet des rumeurs de
17 guerre et de ma propre sécurité étaient sans fondement. 'Ce sera
18 du gâteau', conclut-il."

19 Tout d'abord, première question: est-ce que, dans le cadre de
20 déplacements à l'étranger, il est fréquent pour vous, en tant que
21 journaliste, de vous entretenir avec le Département d'État, le
22 ministère de la défense et la CIA?

23 [11.19.26]

24 R. Non, pas toujours. Mais, dans cette situation-là,
25 premièrement, mon journal s'inquiétait pour ma sécurité. Nous

58

1 allions à un endroit particulier, j'ai pris des mesures
2 particulières, dès lors, <et je suis allée leur parler>. Et,
3 <bien sûr - et> ça ne figure pas ici -, j'ai aussi dû aller voir
4 les Chinois pour avoir mon visa - mais ils ne m'ont pas fait de
5 briefing ou quoi que ce soit, <c'était une simple visite.>

6 Q. Et, quand vous dites que vous avez discuté avec eux, c'est
7 vous qui étiez en demande d'un entretien ou c'est votre journal
8 qui arrangeait l'entretien avec tous ces officiels?

9 R. En tant que journaliste, on appelle le <porte-parole> de
10 presse, on dit: "J'ai besoin d'un briefing sur la sécurité au
11 Cambodge." Et c'est ce que j'ai fait.

12 Q. Alors, forcément, la question qui se pose, c'est... quand même,
13 Département d'État, ministère de la défense, CIA, Chinois,
14 Canadiens... - enfin, personne n'a prévu les choses. J'imagine que,
15 lorsque vous êtes rentrée du Cambodge, vous avez essayé de savoir
16 pourquoi ils n'avaient pas pu prévoir. Quelles informations sont
17 venues entre-temps?

18 Enfin, est-ce que vous avez eu des informations sur le pourquoi...
19 Cette attaque qui est arrivée deux jours après votre départ du
20 Cambodge, pourquoi elle n'avait été prévue par personne? Est-ce
21 que vous avez pu avoir des informations par la suite?

22 [11.21.26]

23 R. Personne n'était présent dans le pays. Voilà pourquoi
24 j'essayais moi-même de découvrir des informations. Mais personne
25 n'était là-bas, pas plus la France que l'Australie. Nous nous

59

1 appuyions <surtout> sur les rapports du FBIS <et d'autres
2 choses>... les États-Unis non plus n'étaient pas présents au
3 Vietnam. Donc, il fallait essayer de se jeter à l'eau. Mais, bien
4 sûr, ce qui s'est passé m'a beaucoup perturbée. Mais - je l'ai
5 répété à plusieurs reprises - c'était un pays <qui s'était>
6 complètement isolé.

7 Q. En français, j'ai compris "personne n'était au Vietnam". Vous
8 voulez dire "personne n'était au Cambodge" ou vous me parlez du
9 fait que, au Vietnam, il n'y avait absolument aucun moyen
10 d'obtenir des informations?

11 Je veux être sûre que j'ai bien... (fin de l'intervention
12 inaudible: microphone fermé).

13 R. Il n'y avait pas de présence américaine au Vietnam.

14 Q. Mais, dans ces conditions, sans présence américaine au
15 Vietnam, sur quelle base est-ce que les gens du Département
16 d'État, du ministère de la défense, de la CIA étaient si fermes,
17 avant votre départ, pour vous dire qu'il n'y avait pas à craindre
18 pour votre sécurité? Ce que je veux savoir, c'est quelles étaient
19 leurs sources d'information?

20 Du coup, s'il n'y avait rien du côté du Vietnam, il n'y avait
21 rien du côté du Cambodge, pourquoi est-ce qu'ils vous ont dit
22 qu'ils... vous ont-ils dit qu'il n'y avait rien à craindre? Ou
23 pourquoi ils étaient persuadés qu'il n'y aurait pas de mouvement
24 avant? Ils devaient avoir des informations de quelque part - d'où
25 venaient-elles?

60

1 [11.23.19]

2 R. C'était exactement la question que je me posais: "<Dans ce
3 cas, comment> pouvez-vous me rassurer?" Ils ont dit que toutes
4 les délégations amies <en visite> avaient été très bien traitées
5 et que j'allais <> être aussi bien traitée que ces
6 délégations-là.

7 Q. D'accord. Donc, si je comprends bien, en fait, leurs
8 assurances étaient basées sur le traitement que vous receviez du
9 Cambodge, mais, par rapport au conflit éventuel entre le Cambodge
10 et le Vietnam, on ne vous a pas donné d'informations, alors?

11 R. Alors, je répète, il s'agissait d'estimations. Comme vous le
12 savez, les États-Unis partageaient les renseignements militaires
13 avec beaucoup d'autres pays. Et, sur la base des estimations, on
14 pouvait dire <> que cela <n'arriverait pas>. L'on ne pouvait pas
15 me donner de certitudes, de garanties, mais <ils ont affirmé que,
16 sur la base des meilleures informations, cela ne devrait pas se
17 produire. C'est tout>.

18 [11.24.25]

19 Q. D'accord. On reviendra un petit peu plus tard avec... enfin, ce
20 que vous avez pu avoir comme informations directement de Pol Pot
21 et de Ieng Sary sur la situation avec le Vietnam pendant... pendant
22 ce séjour.

23 Mais je voudrais juste, avant la pause, deux points de précision
24 sur les notes manuscrites que vous avez commentées, je crois
25 avec... je crois que c'était avec l'Accusation.

61

1 Il s'agit du document E3/1171 et c'est au sujet de votre
2 rencontre... enfin, de votre déplacement du côté de Kampong Cham et
3 de votre rencontre avec Pin.

4 En français, les ERN sont... enfin, l'ERN est: 00764039; et le
5 premier passage, en anglais, c'est le 00087858; et en khmer:
6 00726606. Le passage... enfin, les notes que vous avez prises, en
7 anglais: 00087858, sur le... en haut à gauche, normalement.

8 R. Non.

9 Q. Je répète une dernière fois: 00087858.

10 R. Oui.

11 Q. Alors, voilà ce que vous écrivez:

12 "Mit Pin nous accueille - entre guillemets - chaleureusement. Il
13 est membre du commandement de la route nationale 7 à Suong."

14 Et voilà ce qu'il vous dit en parlant des "Viets" - c'est vous
15 qui le mettez entre parenthèses. Je suppose - juste une précision
16 -, quand vous mettez des observations entre parenthèses, ce sont
17 vos observations, c'est bien ça?

18 R. Non, ce sont des remarques d'autres personnes. Cela ne vient
19 pas de moi.

20 [11.27.15]

21 Q. Entre parenthèses, donc - je lis:

22 "Ils sont venus à moins de deux kilomètres d'ici - entre
23 parenthèses, les Viets -, ils sont venus à Memot."

24 Donc, quand vous dites "Viets" entre parenthèses, c'est quelqu'un
25 d'autre, qui a dit "Viets", ou c'est vous qui le mettez dans vos

62

1 notes pour vous rappeler qu'il parle des Vietnamiens? C'est...

2 R. La citation est de Mit Pin. Ensuite, c'est moi qui me dis à
3 moi-même <que le "ils" fait référence aux> "Viets".

4 Q. D'accord. Donc, on est d'accord que, entre parenthèses, ce
5 sont vos observations à vous.

6 R. D'accord.

7 Q. Pas entre guillemets, entre parenthèses.

8 Donc, je continue la citation:

9 "Ils sont venus à moins de deux kilomètres d'ici - entre
10 parenthèses: 'Viets' -, ils sont venus à Memot. Ils ont lancé une
11 attaque. Nous nous sommes concentrés sur eux. Ils sont repartis,
12 puis, deux ou trois jours plus tard, ils sont revenus. Nous avons
13 mené une guerre de guérilla, la guerre vietnamienne régulière -
14 entre parenthèses: évidemment, pureté idéologique politique dans
15 la guérilla, fermer la parenthèse. Les Vietnamiens faisaient
16 appel aux avions, aux chars, ils utilisaient l'artillerie lourde
17 et l'infanterie - entre parenthèses: c'est ce qui s'est passé
18 cette semaine-là."

19 Fin de citation.

20 Ma première question, c'est: quand vous dites "c'est ce qui s'est
21 passé cette semaine-là", est-ce que c'est quelque chose dont vous
22 avez été témoin ou c'est Pin qui vous dit: "C'est ce qui s'est
23 passé cette semaine-là"?

24 Est-ce que vous avez été témoin personnellement d'utilisation
25 d'artillerie lourde et d'infanterie de la part des Vietnamiens?

1 R. C'est ce que Pin m'a dit.

2 [11.29.36]

3 Q. Deuxième extrait.

4 Donc, à la page suivante en anglais; et à l'ERN 00726608 en
5 khmer. Vous citez toujours Pin, et il vous explique... enfin, il
6 vous parle de l'offensive.

7 Voilà ce qu'il vous dit:

8 "L'offensive a commencé en juillet et en août, presque
9 continuellement depuis, mais l'intensité est nettement inférieure
10 à 1977. En septembre, ils ont pénétré dans la région de Memot.
11 Attaques constantes, mais accrues, en juillet, août, septembre,
12 novembre. Bombardements les plus forts en juillet, août.
13 L'utilisation d'avions montre la faiblesse des Vietnamiens. Les
14 bombes de 250 litres utilisent en outre un gaz de couleur bleue.
15 Pas de victimes ou de morts à cause du gaz, mais les gens ont des
16 maux de tête, des vertiges, ils vomissent."

17 Fin de citation.

18 Là encore, je comprends que c'est Min (sic) qui vous parle de ces
19 offensives. Est-ce que, vous, dans ce que vous avez constaté lors
20 de ce séjour à la frontière, est-ce que vous avez vu des vestiges
21 d'attaques à l'artillerie lourde dans cette région?

22 Et, quand il vous a indiqué qu'il y avait des gens qui avaient
23 des maux de tête, des vertiges et des vomissements, est-ce que
24 vous avez fait un lien avec un gaz que, en tant que

25 correspondante de guerre, vous avez pu connaître pour avoir suivi

64

1 des combats auparavant?

2 Deux questions en une.

3 [11.31.38]

4 R. La seule chose à laquelle j'ai assisté moi-même était à une
5 distance assez éloignée. Il s'agissait <clairement> de tirs
6 d'artillerie - j'ai entendu le son et vu la fumée. Mais je n'ai
7 assisté à rien d'autre. Pendant la guerre, je n'ai pas vu qu'il y
8 avait des gaz, mais l'on m'en a parlé. J'ai pris des photos de
9 destruction de bâtiments, donc, de marques de destruction sur des
10 bâtiments. Il n'y en avait pas beaucoup, mais je crois que des
11 photos ont été remises à la Chambre - il me semble qu'elles ont
12 été remises à la Chambre.

13 Me GUISSÉ:

14 Monsieur le Président, j'en ai terminé sur cette ligne de
15 questionnement et je crois que l'heure de la pause est arrivée.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Merci, Maître.

18 Nous allons à présent faire la pause déjeuner. L'audience
19 reprendra à 13h30.

20 Huissier d'audience, veuillez vous occuper de l'experte pendant
21 la pause déjeuner. Veuillez la ramener dans le prétoire à 13h30.

22 Agents de sécurité, est-ce que vous pouvez emmener Khieu Samphan
23 à la salle de détention au sous-sol et veuillez le ramener dans
24 le prétoire avant 13h30.

25 Suspension de l'audience.

65

1 (Suspension de l'audience: 11h33)
2 (Reprise de l'audience: 13h34)
3 M. LE PRÉSIDENT:
4 Veuillez vous asseoir.
5 Reprise de l'audience.
6 La parole va à nouveau être donnée à la défense de Khieu Samphan
7 pour que l'interrogatoire de l'experte se poursuive.
8 Veuillez attendre.
9 Maître Koppe, vous avez la parole.
10 Me KOPPE:
11 Une question très rapide. Pourriez-vous confirmer que le prochain
12 témoin (sic) sera le TCCP-303? Puisqu'il semble y avoir une
13 confusion.
14 M. LE PRÉSIDENT:
15 La partie civile 2-TCCP-303 sera la prochaine à comparaître.
16 Maître Anta Guissé, vous avez la parole.
17 Me GUISSÉ:
18 Merci, Monsieur le Président.
19 Bon après-midi, Madame Becker.
20 Avant de poursuivre précisément sur votre entretien avec Pol Pot,
21 je voudrais vous référer... enfin, vous lire un extrait d'un
22 document qui a été versé dans l'interface par les coprocurateurs et
23 qui est un rapport FBIS - dont vous avez déjà évoqué qu'il
24 suivait les nouvelles cambodgiennes.
25 Il s'agit du document E3/295 - et je crois malheureusement qu'il

66

1 n'existe qu'en anglais, donc, je vais être obligée de vous
2 infliger mon accent.
3 Et le numéro d'ERN est le 00169145.
4 Donc, à l'intention des interprètes, c'est le premier paragraphe,
5 et je vais le lire en anglais:
6 (Interprétation de l'anglais)
7 "Le matin du 20 décembre, le professeur britannique et <les
8 journalistes américains> se sont rendus dans le camp de réfugiés
9 de Kampeng de nos fraternels Khmers kampuchéens <Krom>. <Ils ont
10 écouté avec intérêt les témoignages> de mauvais traitements, de
11 persécutions, de massacres et <de raids> d'extermination commis
12 par les ennemis vietnamiens à l'encontre de nos frères du
13 Kampuchéa <Krom> qui s'étaient réfugiés au Kampuchéa."
14 (Fin de l'interprétation de l'anglais)
15 Ma question est la suivante: est-ce que vous avez bien visité un
16 camp à Kampeng le 20 décembre? Est-ce que vous vous souvenez de
17 cette visite?
18 [13.37.44]
19 Mme ELIZABETH BECKER:
20 R. Oui.
21 Q. Et vous êtes-vous... vous êtes-vous, pardon, entretenue avec des
22 réfugiés dans ce camp?
23 R. Oui, quelques-uns.
24 Q. Est-ce que vous vous souvenez de ce qui vous a été indiqué sur
25 les traitements qu'auraient subis les... ces réfugiés de la part

67

1 des Vietnamiens?

2 R. Si ma mémoire est bonne, il y a deux <ou trois> choses.

3 D'abord, ils avaient dit qu'ils étaient venus au Cambodge pour

4 trouver de la nourriture et pour faire de l'argent, gagner de

5 l'argent. Nous n'avions pas beaucoup de temps, c'était assez

6 précipité, mais voilà le message, les deux messages dont je me

7 rappelle: la nourriture et gagner leur vie.

8 Q. Donc, vous ne vous souvenez pas... sur le traitement particulier

9 qu'ils auraient subi... enfin, de détails sur... ou vous n'avez pas

10 eu le temps de poser des questions sur les détails ou est-ce que

11 vous ne vous en souvenez pas?

12 R. Pendant le voyage, à l'aller, on nous a dit un certain nombre

13 de choses - je crois que c'était Prasith -, <mais> quand nous

14 sommes arrivés, nous n'avions pas beaucoup de temps. Donc, <>

15 lorsque nous avons discuté avec eux, voilà ce dont ils nous ont

16 parlé, dont je me rappelle. Les conditions dans le camp, d'après

17 ce que je me rappelle, étaient différentes des conditions qui

18 prévalaient dans les coopératives. J'aimerais me souvenir de

19 davantage de détails, mais des décennies se sont écoulées depuis.

20 [13.39.40]

21 Q. Non, pas de souci. Si vous vous ne souvenez pas, vous vous ne

22 <vous> souvenez pas.

23 Un autre point de précision que j'ai oublié de vous demander ce

24 matin, au sujet de votre livre, toujours - donc, E3/20.

25 Pour vous ce serait la page 170 - 1-7-0. ERN en français:

68

1 00638439; ERN en anglais: 00237875; et ERN en khmer, sur deux
2 pages: 00232227 et ça va jusqu'à 228.
3 Là, vous citez des chiffres et vous parlez de la guerre entre le
4 camp de Lon Nol et les Khmers rouges. Et vous dites - je cite:
5 "Officiellement, la guerre fit un demi-million de morts dans le
6 camp de Lon Nol et six cent mille dans les zones khmères rouges,
7 ainsi que des centaines de milliers d'infirmes et de handicapés."
8 Fin de citation.

9 Ma question, comme tout à l'heure sur le nombre d'hectares
10 détruits: d'où tirez-vous ces chiffres et est-ce que... enfin, d'où
11 est-ce que vous avez tiré ces chiffres, si vous vous en souvenez?

12 R. Pour le camp de Lon Nol, à mon avis, c'est la République
13 khmère. Pour les Khmers rouges, je crois que les chiffres sont
14 tirés d'un document des Nations Unies, peut-être du PNUD.

15 [13.41.44]

16 Q. OK. Je vous remercie pour cette précision.

17 J'en viens maintenant à votre entretien avec Pol Pot en 78. J'ai
18 compris de votre déposition au cours de ces deux derniers jours
19 que, jusqu'au dernier moment, vous n'étiez pas sûre de le
20 rencontrer. Je n'ai pas bien compris s'il faisait, comme les
21 autres, partie de ceux que vous aviez envie de rencontrer, et
22 qu'on vous l'a dit au dernier moment, ou si on vous avait
23 prévenue que vous alliez le rencontrer, mais qu'on ne vous avait
24 pas précisé à quel moment.

25 Est-ce que ça a été une surprise ou est-ce que, finalement,

69

1 c'était quelque chose qui avait été annoncé et qui s'est
2 finalement déroulé, malgré vos craintes que ça n'ait pas lieu?
3 R. Non, c'était différent <de tous les> autres. Tous les autres,
4 on nous a dit à l'avance, mais, pour Pol Pot, on nous a dit
5 qu'ils ne pourraient rien nous promettre du tout. Tous les jours,
6 donc, on se réveillait et on posait la question. Là, c'était
7 vraiment différent.

8 Q. Dans l'article dont on a parlé tout à l'heure, de septembre
9 77, vous aviez évoqué déjà une volonté de recherche de
10 respectabilité - je crois que c'est le mot que vous aviez utilisé
11 -, en tout cas, une volonté d'ouverture. Est-ce que vous avez
12 analysé cette acceptation de Pol Pot de vous rencontrer comme la
13 volonté d'ouverture du régime évoquée?

14 [13.43.33]

15 R. Je l'ai pris au pied de la lettre, <à savoir qu'il nous
16 rencontrait pour évoquer> la guerre imminente avec le Vietnam. Et
17 c'est M. Ieng Sary qui nous a parlé de l'ouverture. Pol Pot, lui,
18 ne nous en a pas parlé.

19 Q. Alors, c'est sûr que, au moment où vous avez cet entretien,
20 vous avez les informations qui vous ont été données par le
21 Département d'État, et cetera, donc, vous n'imaginez pas
22 l'imminence de l'attaque. Mais, a posteriori, quand vous êtes
23 partie et que vous avez appris que le Vietnam avait attaqué le
24 Cambodge deux jours après votre départ, en dehors de la théorie
25 sur le Pacte de Varsovie, et cetera, mais sur l'imminence de la

70

1 guerre avec le Vietnam, finalement, est-ce que cet entretien
2 n'était pas plus... enfin... en tout cas, Pol Pot n'était pas plus
3 renseigné que les personnes avec lesquelles vous vous étiez
4 entretenue auparavant sur l'imminence de cette attaque?

5 R. Je <dois dire que vous déformez> ce que j'ai dit. <J'avais
6 beaucoup d'informations.> Vous m'avez demandé pourquoi j'étais
7 allée au Département d'État - pour avoir des informations. C'est
8 ce que ferait n'importe quel ressortissant américain ou n'importe
9 quel journaliste avant de partir. Et donc, moi, j'avais beaucoup
10 d'informations. J'avais lu toutes les informations. Je savais que
11 c'était imminent.

12 Et le simple fait, comme je le disais un peu plus tôt, que Ieng
13 Sary ait demandé au Secrétaire général des Nations Unies de venir
14 au Cambodge... Et lorsque le Secrétaire général a répondu: "Non,
15 <il nous a invités>", c'était évident qu'ils savaient qu'il y
16 allait avoir une guerre.

17 Je vous l'ai dit à maintes reprises, la question qui se <posait
18 était> une question de gravité. Et <c'est là que je suis allée
19 parler> à tout le monde, y compris le Département d'État et ceux
20 dont vous avez parlé, mais ce n'était pas <tout ce que je
21 savais>.

22 [13.45.46]

23 Q. Donc, quand vous aviez cet entretien avec Pol Pot, vous
24 n'étiez pas étonnée qu'il mette le sujet du Vietnam comme le
25 point central de la discussion ou, en tout cas, de sa

1 présentation.

2 R. C'était le point <central pendant presque> tout le voyage, y
3 compris <le déplacement au bassin des> crocodiles.

4 Q. Je vais précisément... je crois que je n'ai pas encore donné les
5 ERN de cette page.

6 Donc, c'est toujours votre document E3/20. Pour vous, c'est page
7 425; en anglais: 00238138; en français: 00638674; et en khmer:
8 00232560, et ça se poursuit à la page suivante.

9 Vous parlez dans cette page du fait qu'il évoque les craintes de
10 l'attaque vietnamienne - et vous dites:

11 "Il se répétait régulièrement. Le Vietnam voulait annexer le
12 Kampuchéa, en faire son satellite au sein d'une fédération
13 indochinoise contrôlée par les Vietnamiens. À cette fin,
14 disait-il, le Vietnam est lui-même devenu un satellite de l'Union
15 soviétique. Le Vietnam est allé baiser les pieds de l'URSS et a
16 conclu avec elle une alliance militaire. Pour Pol Pot, c'était la
17 preuve qu'Hanoi souhaitait internationaliser le différend entre
18 les deux pays."

19 Fin de citation.

20 Donc, là, je ne vais pas... sur ce qu'il dit sur les troupes des
21 pays du Pacte de Varsovie, mais, encore une fois, dans le cadre
22 du contexte de la guerre froide et des alliances - dont on a un
23 peu parlé ce matin -, est-ce que cette partie de sa déclaration
24 vous a semblé quelque chose d'hallucinant, ou est-ce que ça
25 faisait sens que, dans le contexte de l'alliance entre le Vietnam

72

1 et l'Union soviétique, le Vietnam pouvait se sentir plus libre de
2 faire certaines choses, notamment d'attaquer le Cambodge à ce
3 moment-là?

4 [13.48.34]

5 R. Je répète. La scission sino-soviétique était <cruciale dans
6 cette guerre>, c'est pourquoi je ne pense pas que cela soit
7 étrange.

8 Q. Je reviendrai ensuite à... les discussions que vous avez pu
9 avoir postérieurement avec Ieng Sary, mais je voudrais revenir
10 brièvement sur la mort du professeur Caldwell. Je ne rentrerai
11 pas dans certains détails, je veux simplement revoir le rapport
12 qu'en avait fait votre confrère Dudman et vous soumettre
13 certaines parties de ce rapport à votre commentaire.

14 Donc, il s'agit du document E3/3290 - 3-2-9-0. Je pense que vous
15 ne l'avez peut-être pas sous les yeux, donc, je vais demander,
16 avec l'autorisation de Monsieur le Président et l'aide de Mme
17 l'huissier, si on peut vous remettre ce document, sachant que ce
18 qui m'intéresse se trouve en dernière page.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Allez-y.

21 Me GUISSÉ:

22 Donc, l'ERN en anglais, c'est la dernière page... enfin, non, ce
23 n'est pas la dernière page, parce que le document est long. Donc,
24 c'est l'ERN 00419212 - et il n'existe a priori qu'en anglais.

25 Donc, à nouveau, je vais le citer en anglais. Tout d'abord...

73

1 enfin, avant de citer en anglais, tout d'abord, je situe le
2 moment dont je vais faire état. Il s'agit, après le décès de
3 Caldwell... Thiounn Prasith va trouver Dudman dans sa chambre.
4 Donc, je commence ma citation en anglais:
5 (Interprétation de l'anglais)
6 "À 3h45 du matin, une des limousines Mercedes du gouvernement
7 s'est arrêtée devant la maison. Quelqu'un en est sorti et s'est
8 rapidement dirigé vers l'intérieur de la maison et a monté les
9 escaliers. À nouveau, des coups ont été frappés à ma porte.
10 C'était Thiounn Prasith, le haut fonctionnaire du ministère des
11 affaires étrangères qui était responsable de notre visite.
12 <L'homme, habituellement pimpant,> avait l'air secoué et épuisé.
13 Il m'a pris par la main et m'a conduit vers des chaises. Il m'a
14 dit: 'Mme Becker va bien et M. Caldwell est mort. Je pense que
15 vous devez venir voir.'"
16 Fin de citation.
17 (Fin de l'interprétation de l'anglais)
18 Ma première question, c'est est-ce que vous vous souvenez de la
19 réaction quand vous avez vu... vous avez revu Thiounn Prasith après
20 l'incident, après l'événement, est-ce que la description qu'en
21 fait Dudman dans ce rapport correspond à ce que vous avez vu de
22 M. Thiounn Prasith ce jour-là, à savoir qu'il était troublé par
23 rapport à son... à son habitude, qu'il était... qu'il avait l'air
24 effectivement perturbé?
25 [13.52.42]

1 Mme ELIZABETH BECKER:

2 R. Nous étions tous très ébranlés.

3 Q. Un petit peu plus loin dans ce rapport, Dudman explique ce que
4 Prasith donne comme explication ce jour-là. Et là, je vais à
5 nouveau citer en anglais:

6 (Interprétation de l'anglais)

7 "Prasith a décrit cette exécution par balle comme un acte
8 politique visant <> à nous <discréditer> dans le monde <et à>
9 montrer que nous ne pouvions pas protéger nos amis. Il a dit que
10 les terroristes savaient que la visite des trois premiers
11 Occidentaux au Cambodge était une visite importante, et que la
12 réputation du Cambodge dans le monde <> subirait un grave
13 préjudice au cas où ces visiteurs seraient assassinés. <Quelques
14 jours plus tard, le régime cambodgien a été contraint d'entrer
15 dans la clandestinité face à un assaut du Vietnam.>"

16 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

17 Je poursuis sur le dernier paragraphe... enfin, les deux
18 paragraphes du rapport, et je vous poserai ma question ensuite.
19 Donc, toujours en anglais, les deux derniers paragraphes de la
20 page:

21 (Interprétation de l'anglais)

22 "Finalement, était-il possible que le gouvernement ait organisé
23 cette attaque? Un câble d'Hanoi a indiqué plus tard que Caldwell
24 s'était récemment retourné contre le Cambodge et émettait
25 l'hypothèse que le gouvernement aurait pu vouloir empêcher que

75

1 soient publiées des informations hostiles.

2 Cela semblait hors de question. Le gouvernement cambodgien avait
3 tout à perdre avec cet incident. Si, pour des raisons
4 inexplicables, les autorités avaient voulu nous faire tuer, elles
5 auraient pu monter de toutes pièces un accident ou une embuscade
6 pour tous nous tuer. Et, sur la base des longues conversations
7 que j'ai eues avec Caldwell - jusqu'à quelques heures avant sa
8 mort -, je sais qu'il est resté un sympathisant de la révolution
9 cambodgienne."

10 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

11 [13.55.32]

12 Je comprends de ce rapport ce que vous aviez dit, il me semble,
13 au cours des deux jours de votre déposition, à savoir que
14 Caldwell était toujours sympathisant et qu'il avait l'air
15 enthousiaste. Vous aviez indiqué... et là, je reprends votre... vos
16 termes, je ne veux pas déformer, mais dans votre livre, je pense
17 que vous dites qu'il est sorti ravi de son entretien avec... avec
18 Pol Pot, au cours duquel il avait pu parler de questions
19 économiques qui étaient sa spécialité.

20 Donc, est-ce que, sur ce que dit Dudman sur, en tout cas, cette
21 impression de Caldwell, ça correspond bien à ce que vous, vous
22 avez vécu, et les discussions que vous avez pu avoir avec lui
23 également?

24 R. Oui. Comme je l'ai écrit dans le livre, j'ai été la dernière à
25 lui parler. Il a dit que le Cambodge lui rappelait l'Écosse,

76

1 tandis que le Vietnam serait l'Angleterre. Voilà comment il
2 présentait les choses. Il est resté un sympathisant du Kampuchéa
3 démocratique, aucun doute là-dessus.

4 Q. Vous avez déjà indiqué que, pour vous, votre thèse... enfin, si
5 on vous forçait à répondre, une des thèses qui vous sembleraient
6 probables - vous voyez, je prends des précautions - serait que ce
7 serait quelqu'un d'interne au Kampuchéa démocratique, peu
8 favorable à cette volonté et cette démarche d'ouverture - de Ieng
9 Sary, notamment -, qui aurait pu être à l'origine de
10 l'assassinat.

11 Je ne sais pas si vous avez lu l'ouvrage de Philip Short, "Pol
12 Pot: Anatomie d'un cauchemar". Dans... à propos de cet incident, il
13 évoque les différentes thèses qui ont été... qui ont été données
14 sur cet incident, et voilà ce qu'il dit.

15 Alors, il s'agit du document E3/9. La version française: l'ERN
16 00639970; et la version anglaise: ERN 00396602; et je n'ai
17 malheureusement pas de traduction en khmer - je pense qu'elle
18 n'existe pas.

19 [13.58.39]

20 Donc, dans ce passage, il évoque différentes thèses et il dit ce
21 qu'il... ça, c'est la thèse de Philip Short, mais il dit:
22 "La version la plus probable à laquelle, paradoxalement, le
23 régime refusa de donner crédit était qu'un commando vietnamien
24 était responsable de l'attaque. Personne n'avait plus intérêt que
25 le Vietnam à démontrer l'incompétence des Khmers rouges et

77

1 personne n'était aussi bien placé pour le faire. Quoi qu'il en
2 soit, la principale leçon de la mort de Malcolm Caldwell était
3 que, en décembre 78, la sécurité n'était plus assurée à Phnom
4 Penh."

5 Fin de citation.

6 Je vais peut-être répéter la dernière phrase, il paraît que j'ai
7 été trop vite:

8 "Quoi qu'il en soit, la principale leçon de la mort de Malcolm
9 Caldwell était que, en décembre 78, la sécurité n'était plus
10 assurée à Phnom Penh."

11 Ma question, c'est est-ce que vous avez déjà entendu cette thèse
12 de la possibilité d'un assassinat commandité par l'extérieur, et
13 notamment par le Vietnam? Est-ce que ça fait partie des choses
14 que vous avez entendues après... après coup?

15 R. Comme je l'ai dit, Ieng Sary a dit cela à la cérémonie laïque
16 organisée pour la mort de Malcolm. Il a pointé du doigt les
17 Vietnamiens.

18 [14.00.07]

19 Q. Justement, à propos de Ieng Sary, vous avez évoqué avec M. le
20 coprocurateur international son interview de 1981 - donc, pas
21 longtemps après votre rencontre de 78 -, et il est revenu sur ce
22 voyage. Et, comme la citation n'avait pas été intégrale de ce qui
23 avait été dit, je voudrais revenir avec vous sur ce qui s'est
24 dit.

25 Je ne sais pas si vous avez le document sous les yeux, c'est

78

1 E3/94 - et c'est l'ERN en français: 00602000.

2 Je suis désolée, je n'ai pas fait mon travail, j'ai oublié de
3 prendre les ERN dans les autres langues, donc, je vais essayer de
4 lire très lentement en attendant de les retrouver. Mais c'est...
5 c'est la sixième question. Ah!

6 M. KOUMJIAN:

7 Je peux aider.

8 Voici les ERN... Pour le français: 00602000, n'est-ce pas?

9 Les pages équivalentes en anglais sont les suivantes... - et en
10 khmer - en anglais: 00342501 et 02; et en khmer: 00578895.

11 [14.02.12]

12 Me GUISSÉ:

13 Je remercie M. le coprocurateur de son assistance. Et je vais
14 demander qu'on puisse vous imprimer la page en anglais pour que
15 vous puissiez suivre de façon plus utile.

16 Q. Simplement, avant de... pour ne pas perdre de temps, sur les
17 circonstances de cet entretien, est-ce que vous pouvez nous
18 indiquer comment vous avez vu M. Ieng Sary ce jour-là - est-ce
19 que et comment a été arrangé cet entretien? Est-ce que c'était un
20 entretien en tête-en-tête? Est-ce que c'était vous seule ou
21 est-ce qu'il y avait d'autres... d'autres journalistes?

22 Mme ELIZABETH BECKER:

23 R. C'était en 1980 ou 1981?

24 Q. C'est ça. C'est 1981, 22 juillet 1981.

25 Désolée pour ce cafouillage, vous l'avez donc.

- 1 R. Oui, oui.
- 2 Q. OK. Donc, c'est la question sur...
- 3 R. Oui, oui.
- 4 Q. Ah, pardon.
- 5 [14.03.53]
- 6 R. Je pense que c'était en tête-à-tête. Oui. Ça a dû être à New
7 York.
- 8 Q. Je vous remercie de cette précision.
- 9 Donc, le passage qui m'intéresse particulièrement est celui où il
10 évoque décembre 78. Donc, c'est la question qui commence: "La
11 Malaisie, en 1977..."
- 12 Et... C'est bon, vous y êtes?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. OK. Donc, il parle de cette période-là et il dit:
- 15 "À l'époque, les gens au Kampuchéa disaient que nous pouvions
16 gagner parce que Pol Pot croyait que nous pouvions gagner - entre
17 parenthèses, je pense que c'est votre remarque: 'Il mentionne nos
18 voyages avec Malcolm Caldwell et Richard Dudman.' En effet,
19 j'étais inquiet à l'époque. J'étais très inquiet. Le problème
20 interne était très complexe. Lorsque je suis revenu d'un voyage à
21 l'étranger, en automne 78, le problème était très important. Ce
22 que je craignais, c'était un coup d'État à l'intérieur, pas la
23 menace d'une invasion venant de l'extérieur. Je ne savais pas qui
24 fomenterait le coup d'État."
- 25 Fin de citation.

80

1 Première question. Ma première question est...

2 Vous avez entendu? Vous m'entendez, il n'y a pas de problème?

3 Donc, la première question sur ce passage que je viens de lire:

4 est-ce que, encore une fois a posteriori, quand vous vous

5 repassez les images de cette visite en 78... est-ce que vous avez

6 senti que Ieng Sary était inquiet, à ce moment-là, dans les

7 échanges que vous avez eus en décembre 78 - et peut-être avant,

8 en amont?

9 [14.06.32]

10 R. Il a dit qu'il était inquiet par rapport au Vietnam. Il n'a

11 rien dit sur la sécurité intérieure.

12 Q. Lorsque vous le voyez, donc, en 81, il vous parle de problèmes

13 internes. Est-ce que, dans le cadre des recherches que vous avez

14 eu à effectuer ou dans le cadre des recherches que vous avez

15 effectuées sur la période du Kampuchéa démocratique, est-ce que

16 vous êtes tombée sur des documents ou sur des témoignages qui ont

17 évoqué des tentatives d'assassinat de Pol Pot ou d'autres

18 dirigeants et des... ou de tentatives de coup d'État avant 79?

19 Est-ce que c'est des choses que vous avez pu lire dans le cadre

20 de vos recherches?

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 La parole est donnée à l'Accusation.

23 M. KOUMJIAN:

24 Une précision. L'avocate, ici <et> dans la question précédente, a

25 cité un document de 1980. Dans ma version anglaise, à chaque

81

1 page, il est indiqué 22 juillet 1981. D'après la version
2 anglaise, nous parlons ici de l'entretien qui remonte au mois...
3 dans l'année 1981.

4 [14.08.00]

5 Me GUISSÉ:

6 Alors, je pense que ça doit être une question de traduction,
7 parce que j'ai... j'ai bien dit 81. Et je pense que ça a été
8 confirmé par Mme Becker.

9 Q. Donc, pour en revenir à ma question, est-ce que... enfin, j'ai
10 besoin de la répéter ou vous l'avez en tête? Vous voulez que je
11 la répète? Donc, ma question est de savoir... non?

12 Je vais vous la répéter. D'accord.

13 Mme ELIZABETH BECKER:

14 R. Oui, très souvent, dans les aveux de Tuol Sleng, mais ici, des
15 gens ont été tués parce qu'ils avaient été accusés d'avoir tenté
16 d'ourdir des complots, et cetera. <Mais c'est le seul endroit.>

17 Il n'y avait pas de système juridique au Cambodge, <avec une>
18 jurisprudence, <où l'on était jugé devant un tribunal> militaire
19 ou <pénal et où il était dit: "Voici nos preuves, voilà le juge
20 ou les jurés, vous êtes condamné, voilà la peine de mort."> Rien
21 de tel n'existait. Et donc, il est impossible d'apprécier
22 l'exactitude de ces accusations. Des gens étaient amenés, puis
23 leurs amis, leurs proches. Ils étaient exécutés suite à des
24 accusations avancées sans aucune preuve. Voilà ce que l'on
25 trouve, quand on fait des travaux de recherche.

82

1 [14.09.23]

2 Q. Donc, vous n'avez jamais eu d'entretien avec une quelconque
3 personne que ce soit qui ait pu vous confirmer qu'il y avait eu
4 des tentatives de coup d'État ou des tentatives de renversement
5 plus... - sans utiliser le terme "coup d'État" - ou d'atteintes à
6 la personne de Pol Pot ou d'autres... d'autres personnes?

7 Vous vous ne souvenez pas d'entretiens - je ne parle pas... en
8 dehors des recherches documentaires, mais de témoignages -,
9 est-ce que...

10 R. À chaud, je peux me souvenir de certaines choses, peut-être
11 que c'est dans l'entretien avec Ieng Thirith. Assurément, c'est
12 mentionné, mais il n'y a pas de documents, il n'y a rien de
13 sérieux. Il n'y a que des allégations - telle personne a dit ceci
14 ou cela -, mais rien qui puisse être quelque chose de très
15 sérieux portant sur une tentative de coup d'État.

16 Q. Et, sur les questions de luttes internes de pouvoir, est-ce
17 que vous avez eu des éléments relatifs à ça?

18 On sait que dans n'importe quel mouvement politique, n'importe
19 quel groupe politique, il y a souvent... il y a des tensions - ça,
20 c'est à travers le monde...

21 Est-ce que vous avez eu, dans le cadre de vos recherches, de vos
22 entretiens, des éléments pour évoquer des luttes internes au
23 niveau du Kampuchéa démocratique, que ce soit au sein du Comité
24 permanent ou ailleurs? Est-ce que vous avez eu des éléments
25 allant dans ce sens?

1 [14.11.16]

2 R. Oui. Excusez-moi.

3 Oui. Oui, cela faisait partie des tensions entre le Centre et les
4 régions. Et c'est ce que l'on voit dans toutes les archives.

5 Q. Et est-ce qu'il y avait des tensions entre régions entre
6 elles, en dehors de... Centre et les régions?

7 R. Parfois, oui.

8 Q. Sur ce point, je voudrais vous référer à votre ouvrage - donc,
9 E3/20.

10 En français, ERN: 00638523; en anglais... - pour vous... je n'ai pas...
11 - en anglais, c'est: 00237968; et en khmer: 00232348.

12 Je suis désolée, je n'ai plus le numéro de page, je n'ai que le
13 numéro d'ERN - 263, me dit-on efficacement du côté de mon équipe.

14 Voilà le passage que je vais évoquer avec vous - je cite:

15 "Il y eut cependant des problèmes de pouvoir. Une petite bataille
16 opposa dans les rues de Phnom Penh des soldats de la zone Est à
17 ceux de la zone Nord épurée."

18 Fin de citation.

19 Première question: quelles sont les sources sur cet incident et
20 quelle est, si vous le savez, l'origine de cette bataille entre
21 la zone Est et les gens de la zone Nord?

22 [14.13.33]

23 R. Excusez-moi, je n'ai pas retrouvé le passage sur la page. De
24 <quelle année> parlez-vous?

25 Q. A priori, le numéro qu'on m'avait donné, c'est la page 263?

84

1 Alors, après, je sais... j'espère que c'est une question d'édition,
2 parce que je sais qu'il y a parfois des différences. Pour
3 peut-être me... je vais passer l'ouvrage que j'ai, je pense que
4 c'est peut-être pas la même édition, il y a peut-être une ou deux
5 différences. Mais si on veut bien, avec l'aide de Mme l'huissier,
6 lui fournir l'édition que j'ai.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Huissier d'audience, veuillez apporter le livre à l'experte, s'il
9 vous plaît.

10 Non. Apparemment, l'experte a déjà ce livre.

11 Me GUISSÉ:

12 Q. C'est bon. Donc, vous avez retrouvé le passage, alors. C'est
13 peut-être un problème aussi de traduction en français, je ne sais
14 pas, mais, en tout cas, si vous avez retrouvé le passage, est-ce
15 que vous pouvez nous parler de cet incident? Quelles sont vos
16 sources et est-ce que... à quoi il avait trait exactement?

17 [14.14.54]

18 Mme ELIZABETH BECKER:

19 R. J'étais un peu perdue, parce <que vous avez parlé de Nord et
20 d'Est et que je n'ai pas dit "zones" dans cette> phrase.

21 Malheureusement, <ma mémoire n'est pas très bonne. Je pourrais
22 essayer de deviner, mais je ne suis pas certaine que ce soit
23 souhaitable.> La seule chose, c'est que, lorsqu'il y avait
24 évacuation dans les différentes zones, il y avait déjà des
25 différences quant à la façon de procéder, et qui <contrôlait

1 quoi>.

2 Alors, je ne sais pas, là, si c'était un an plus tard ou pas. Je
3 ne m'en souviens pas. <Mais cela n'a pas à voir avec les>
4 incidents avec des ouvriers <d'usine> par la suite, <et> je ne
5 <pense pas que cela soit> lié.

6 Q. Bon. Je vais passer à un autre passage, du coup. Vous évoquez...
7 alors, c'est page 204... oui, 204 en anglais - pour vous, je pense,
8 aussi.

9 ERN... alors, ça, c'est le problème, je pense, de la... de la
10 réédition... donc, en anglais, l'ERN, c'est le 00237909; en khmer,
11 c'est le 00232270; et en français, c'est la page 204. Et je ne
12 retrouve pas l'ERN, mais c'est la page 204 de l'ouvrage.

13 Et vous évoquez des secrétaires de zone - et vous dites:

14 "Des secrétaires de zone puissants, comme So Phim et Ta Mok,
15 interprétèrent la politique de transfert comme bon leur semblait.
16 Il y eut bientôt plus de disparités dans la campagne cambodgienne
17 d'après-guerre que pendant les hostilités."

18 Fin de citation.

19 Là encore, même question que tout à l'heure: quelles sont vos
20 sources et est-ce que vous pouvez parler un petit peu des
21 secrétaires de... enfin, des... ces secrétaires de zone qui étaient
22 So Phim et Ta Mok? Qu'est-ce que vous pouvez indiquer sur leur
23 façon de fonctionner?

24 R. Ta Mok avait un caractère plus fort. C'était un personnage
25 plus marqué. Je ne sais pas ce que vous voulez que je vous

1 réponde, en fait. <Que voulez-vous savoir en particulier sur la
2 manière dont ils fonctionnaient>?

3 [14.17.55]

4 Q. En fait, c'est un peu en lien avec mes questions précédentes
5 sur... alors, c'est vrai que vous ne vous souveniez pas exactement
6 de vos sources sur les luttes de pouvoir internes, mais c'est un
7 petit peu ça qui m'intéresse, à savoir la personnalité et les
8 modes de fonctionnement des secrétaires de zone.

9 Pour information, lorsque l'expert Short est passé à l'audience,
10 il a évoqué un terme - en parlant de "seigneurs de guerre" - pour
11 certaines... certains secrétaires de zone.

12 Donc, je voulais savoir si, dans le cadre de votre travail, ce
13 que vous disiez sur les secrétaires de zone puissants, comme So
14 Phim et Ta Mok, pouvait être en lien avec cette remarque de
15 l'autre expert.

16 R. Oui, ils étaient forts. Ils exerçaient un pouvoir très marqué,
17 très fort, <comme des> dirigeants, <des gouverneurs> <> forts. Je
18 ne sais pas vraiment quoi dire d'autre.

19 Q. Là encore, en fait, Madame Becker, toute la discussion est au
20 sujet du fonctionnement interne au Kampuchéa démocratique et des
21 zones.

22 Vous avez indiqué que, même au moment de l'évacuation, il y avait
23 des disparités, et cetera. La question en lien, encore une fois,
24 avec ce que je vous ai dit sur le témoignage de Philip Short à
25 cette barre, à savoir sur les luttes de pouvoir qu'il y a pu y

87

1 avoir, les personnalités des différents chefs de zone et ce que
2 ça a pu avoir comme incidence au niveau... au niveau de la
3 politique du Kampuchéa démocratique, et peut-être, encore une
4 fois, en lien... c'est une question que je pose pour savoir si vous
5 avez eu à réfléchir dessus ou à travailler dessus.
6 Mais sur les luttes internes de pouvoir et les peurs que pouvait
7 avoir Ieng Sary lorsqu'il vous a... enfin, les peurs qu'il a
8 évoquées, à savoir est-ce qu'on peut trouver un lien avec ces
9 luttes de pouvoir internes?
10 Maintenant, si vous ne savez pas, je ne vais pas vous pousser
11 plus avant, mais l'idée de ma discussion et de mes questions,
12 c'est de comprendre quel était la dynamique et quelles étaient
13 les dynamiques au sein du Kampuchéa démocratique par rapport aux
14 zones - les rapports entre régions, entre zones, et avec ce que
15 vous appelez le Centre.
16 [14.20.29]
17 R. Oui, oui. Je l'ai d'ailleurs étudié avant et après mon
18 entretien avec Ieng Sary. Plus il y avait de tensions, plus le
19 Centre essayait d'imposer son pouvoir sur les zones. Et je crois
20 me souvenir que, quelque part dans mon livre, je parle du fait
21 que Nuon Chea <a évoqué> la zone Nord - oui, <> cette zone, pour
22 dire qu'il y avait des enregistrements qui manquaient. Cela a
23 fait planer une inquiétude <d'être arrêté, car> la zone Nord <>
24 était désormais suspecte <aux yeux du Centre>. Et ce genre de
25 tension précédait en général des purges.

1 <Il y a cet homme, ça devait être le Camarade Pot, qui se
2 souvent être allé à cette conférence> où Nuon Chea a parlé des
3 enregistrements manquants - <ce qu'il considérait être un
4 accident, mais a été décrit comme une faute qui pouvait conduire
5 à une purge et à une élimination. C'est un de ces thèmes - que>
6 si une erreur était commise, si un accident survenait, l'on
7 craignait alors que le Centre ne lance des enquêtes et que, par
8 la suite, il y ait des purges dans la zone concernée.
9 Donc, vous avez tout à fait raison, il s'agissait bien de grosses
10 tensions.

11 Q. Et là, encore une fois, vous parlez de tensions entre... enfin,
12 du Centre et des zones, mais entre zones elles-mêmes, alors?
13 C'est vrai que vous n'avez plus les références exactes de cette
14 partie-là, mais, entre les zones elles-mêmes, il y avait aussi
15 des luttes de pouvoir et d'influence, ce n'était pas
16 monolithique. Est-ce qu'on est d'accord pour dire ça?

17 [14.22.26]

18 R. Oui. Je pense que la zone Est est l'un des meilleurs exemples
19 en la matière. Les tensions ne concernaient pas que le pouvoir,
20 les ressources - ce qui était plutôt habituel. <En effet>, il
21 était difficile d'avoir accès aux ressources et l'on voulait
22 toujours avoir suffisamment de ressources pour les personnes dont
23 on s'occupait. <Mais,> dans la zone Est, je crois qu'il y avait
24 également un problème de politique, <à savoir comment traiter les
25 gens, et si une autre zone allait être utilisée ou pas. Et savoir

1 s'il y aurait des tensions à propos de ces questions de politique
2 en matière de traitement, de gestion>. Et je pense également aux
3 déplacements des <gens d'une coopérative à l'autre. Et
4 l'explosion dans la zone Est a précédé la fuite des> cadres au
5 Vietnam - <avant> l'invasion vietnamienne.
6 Q. Alors, justement, à propos de l'invasion vietnamienne et de ce
7 qui s'est passé un petit peu après, enfin, ce que vous avez
8 indiqué dans votre ouvrage, je voudrais vous renvoyer à un
9 passage - donc, E3/20.
10 ERN en français: 00638... 638682; ERN en anglais: 00238147 - et
11 pour vous, Madame Becker, ça va être la page 434 de votre ouvrage
12 -, et l'ERN en khmer: 00232571.
13 Et vous faites un commentaire sur... - oh, là, pardon - sur
14 l'invasion vietnamienne.
15 Et voilà ce que vous dites:
16 "Finalement, toutes les pièces du puzzle étaient en place, au
17 moins pour plusieurs années. Le Vietnam - qui s'était rendu
18 célèbre en affirmant: 'Rien n'est plus précieux que la liberté et
19 l'indépendance' - occupait à présent le pays qu'il convoitait
20 depuis des décennies. Avec la signature d'un traité de paix et
21 d'amitié de 25 ans entre Hanoi et le gouvernement qu'il avait
22 installé au Cambodge, les Vietnamiens dominaient toute
23 l'Indochine."
24 Fin de citation.
25 Je voudrais mettre en parallèle ce que vous avez indiqué dans cet

90

1 ouvrage et ce qu'a pu vous dire du coup, en contraste, a
2 posteriori... ce qu'a pu vous dire à l'époque Pol Pot - et ce qui
3 se disait au niveau de certains dirigeants du Kampuchéa
4 démocratique -, à savoir la peur de l'annexion et de l'occupation
5 du Cambodge par le Vietnam. Finalement, ce que vous dites ici
6 correspond un peu à ce que vous avez évoqué hier, avec mon
7 confrère Koppe, par rapport à ce que disaient les Chinois,
8 Sihanouk, et cetera - à savoir qu'il y avait une velléité depuis
9 des décennies et que, finalement, ce jeu politique a permis cela.
10 Est-ce que, finalement, les deux constats ne se rejoignent pas?

11 [14.26.05]

12 R. Oui, oui. C'était bien là l'élément tragique de la situation.
13 <Au début de> la guerre, <en> 70, les Vietnamiens ont aidé les
14 Khmers rouges <en combattant à leur place> alors qu'ils
15 rassemblaient leurs forces. Et puis, petit à petit, ils se sont
16 retirés <après la signature de l'accord de paix avec les
17 États-Unis.> Et ce sont les Khmers rouges qui ont pris le
18 <relais>.

19 Les Khmers rouges avaient peur, ils voyaient les Vietnamiens
20 partout, et ce sont eux finalement qui ont <provoqué ce> conflit
21 à la frontière et qui ont, <en quelque sorte, ouvert la boîte de
22 Pandore en attisant> les tensions. <Je n'appartiens pas à l'école
23 qui pense que c'était évident et inéluctable. Je pense que> ce
24 sont <> les Khmers rouges, <les dirigeants du Kampuchéa
25 démocratique,> qui l'ont <presque> provoqué. C'était vraiment la

1 peur des Vietnamiens - <tout comme c'est le cas aujourd'hui
2 encore. Cela ne signifie pas que le Vietnam va envahir le pays
3 demain, mais ceci démontre>, comme je le dis dans mon livre,
4 <qu'ils> l'ont provoqué. Et, <en particulier, quand> les
5 problèmes internes dont nous avons parlé à l'instant n'ont fait
6 qu'empirer, ils ont en fait blâmé le Vietnam pour tous les
7 problèmes qu'ils rencontraient. <Et, comme je l'ai dit, il est
8 difficile de tirer tout ça au clair, car> il n'y avait pas de
9 jurisprudence. S'il y avait eu une cour martiale, on aurait pu
10 étudier les éléments de preuve, on aurait pu parler objectivement
11 d'un éventuel complot du Vietnam, mais il n'y avait rien de ce
12 genre.

13 L'on se contentait de dire: "Je pense que celui-ci est
14 vietnamien", "je pense que là, il s'agit d'un Vietnamien." Mais
15 il n'y avait aucun élément de preuve, aucune... aucune archive,
16 aucune pièce versée au dossier - comme c'est le cas ici. Voilà la
17 tragédie.

18 [14.28.02]

19 Q. Donc, après ça, que... j'ai compris que c'était votre opinion
20 que, notamment sur les problèmes frontaliers, c'était le Cambodge
21 qui a poussé. Est-ce que, par rapport aux discussions que nous
22 avons eues tout à l'heure - par rapport, notamment, au PV de la
23 réunion du Comité permanent -, est-ce qu'on ne peut pas dire
24 aussi que la situation n'a pas été statique et que, au départ, il
25 y avait pas forcément une volonté de guerre?

1 R. Oui. La ligne Brévié, les Cambodgiens ont dit: "Non, nous
2 n'allons pas négocier." Mais la guerre, finalement, ne portait
3 pas sur cette ligne. Elle portait plutôt sur les frontières
4 terrestres.

5 Q. Je voudrais évoquer également un autre passage de votre livre.
6 Alors, pour vous, ce sera la page 436, c'est toujours où vous
7 parlez... juste après l'invasion.

8 Donc, en français, je vais avoir l'ERN: 00638684; en anglais, ça
9 va être l'ERN 00238148 - 00238148 -, et en khmer: 00232573.

10 Non, excusez-moi, je me suis trompée sur les ERN en anglais et
11 en... donc, pour vous, ce sera page 436 - pardon - et en anglais,
12 ce sera 00238149; et en khmer: 00232575.

13 Et vous dites... donc, vous parlez de la période postérieure juste
14 après... enfin, l'invasion, là, en 79:

15 "L'économie vietnamienne s'effondra et, à la fin de 79, le régime
16 se vit contraint d'instituer des réformes libérales qui
17 annihilèrent complètement la marche vers le socialisme, imposée
18 au printemps 78 pour préparer la guerre. Les enfants vietnamiens
19 rejoignirent eux aussi les rangs des êtres les plus misérables du
20 monde, avec des taux alarmants de malnutrition et de maladie.

21 Mais, plus le Vietnam souffrait, plus ses dirigeants étaient
22 convaincus que le Cambodge devait rester sous leur coupe à
23 n'importe quel prix. Le sacrifice était déjà trop grand pour
24 qu'ils puissent envisager de se retirer."

25 Fin de citation.

93

1 Je veux vous renvoyer également - et je vous poserai une
2 question...

3 Alors, je vous vois dire "non" - vous avez un commentaire à faire
4 dans la lecture que je viens de faire, déjà, ou...

5 R. Vous avez rajouté une phrase, <à propos de "rester sous leur
6 coupe">.

7 Q. Alors, je n'ai pas rajouté, moi, une phrase. C'est la version
8 française qui correspond, je pense, aux ajouts de la deuxième
9 édition qui ont été rajoutés. Mais moi, personnellement, je n'ai
10 rien rajouté. Je... je vous le confirme.

11 R. OK.

12 [14.32.10]

13 Q. Je parle sous le contrôle de M. le juge Lavergne et de Mme
14 Marie Guiraud, qui ont l'exemplaire en français. C'est les
15 nuances qui existent entre les différentes éditions. Donc, je...
16 là, vraiment, je ne peux que vous dire que c'est l'exemplaire... la
17 traduction de la deuxième édition de votre ouvrage. Ça ne vous
18 rappelle rien?

19 R. <> Évidemment, tout ce que j'ai écrit est vrai, c'est
20 indubitable. Oui, c'est ce que j'ai écrit effectivement.

21 Q. Je voulais vous lire un autre extrait et, après, vous poser
22 une question sur... sur l'ensemble.

23 Non, je vais peut-être commencer ma... ma première question. Vous
24 évoquez, dans le cadre des conclusions de votre ouvrage, la
25 question du régime actuel soutenu par le Vietnam. Et vous

1 évoquez, par la suite... Je vais quand même vous lire le deuxième
2 extrait, et comme ça, ça sera plus simple.
3 Donc, c'est toujours votre document... votre ouvrage - E3/20; ERN
4 en français: 00638687; ERN en khmer: 00232653.
5 Et on va avoir le même problème que pour la... précédemment, à
6 savoir que la version de votre ouvrage que nous avons en anglais
7 et qui sert de traduction n'a pas les modifications de la
8 deuxième édition qui existe en français.
9 Donc, je vais lire en français, lentement, pour que ça puisse... le
10 paragraphe puisse être traduit intégralement en anglais.
11 "Dans ce scénario..."
12 Non, je vais peut-être commencer par le début:
13 "Un groupe de communistes cambodgiens dirigé par un ancien cadre
14 de la zone Est et des membres d'une minorité ethnique a
15 reconstitué le Parti sous le nom de Parti révolutionnaire du
16 peuple et prétend qu'il s'agit du véritable Parti fondé en 1951.
17 Pol Pot est décrit comme une aberration dont les crimes remontent
18 à 1975.
19 Dans ce scénario, le plus grand crime du gouvernement du
20 Kampuchéa démocratique fut de s'en prendre aux membres du Parti,
21 comme Hun Sen, ministre des affaires étrangères, me le déclara à
22 Phnom Penh en 1983 - il est maintenant aussi premier ministre.
23 C'est pourquoi il n'y a pas eu de 'déstalinisation' ou de
24 'dénazification' au Cambodge depuis l'invasion. La république
25 populaire du Cambodge estime que deux criminels sont

95

1 essentiellement responsables de l'Holocauste - c'est le terme que
2 vous utilisez -, Pol Pot et Ieng Sary.

3 Le Parti communiste qu'ils dirigèrent est présenté comme une
4 victime, non comme le bourreau, et les communistes cambodgiens
5 continuent à gouverner le pays, mais sous la tutelle
6 vietnamienne."

7 Fin de citation.

8 [14.36.06]

9 Par rapport à ces constats, je voudrais... - enfin, ces lectures -
10 je voudrais vous renvoyer à ce que vous avez indiqué hier - je
11 crois que c'était répondant à une question de mon confrère Koppe.

12 On évoquait Heng Samrin et Hun Sen, et vous dites... vous avez dit:
13 "Il ne s'agit pas d'anciens Khmers rouges puisqu'ils ont été
14 victimes... enfin, ils ont fui à la suite des purges."

15 Je vous le dis de mémoire, hein, vous pourrez me corriger ou
16 rectifier si j'ai mal compris.

17 Donc, ma première question, c'est, dans la mesure où ces
18 personnes sont au pouvoir actuellement dans le cadre du nouveau
19 régime et qu'ils étaient, entre 75 et 77, avant de partir du côté
20 du Vietnam, qu'ils étaient... ils avaient des postes, en tout cas
21 des fonctions au sein des Khmers rouges, ma question est de
22 savoir: est-ce que vous considérez que ce sont des Khmers rouges
23 qui sont... d'anciens Khmers rouges qui sont aujourd'hui au pouvoir
24 ou est-ce que vous faites une distinction?

25 R. Bien sûr, je le crois. De fait, ce sont des anciens Khmers

96

1 rouges. Ce dont vous ne semblez pas bien vous souvenir, c'est que
2 votre collègue avait dit que le Kampuchéa démocratique n'avait
3 pas été renversé, parce que Hun Sen et Heng Samrin étaient le
4 Kampuchéa démocratique.

5 Je dis que c'est une analogie erronée, parce que ce sont des
6 anciens Khmers rouges qui <représentaient le front pour
7 l'invasion et l'occupation vietnamiennes>. Ensuite, j'ai fait une
8 référence à Vichy <> - que c'était une autre version de la
9 France, <que> c'était <le> visage de la France <durant
10 l'occupation allemande. À aucun moment, il n'y a de doute: ce
11 sont d'anciens Khmers rouges>.

12 Et Keat Chhon, qui était mon interprète, fait partie du
13 gouvernement aujourd'hui. Ce n'est pas là la question.

14 [14.38.06]

15 Q. D'accord. Donc, j'avais mal compris.

16 Je vous remercie de ces précisions.

17 Et je vais en terminer par là. Vous êtes devant cette Chambre en
18 qualité à la fois d'expert, et à la fois de témoin des faits.

19 Vous avez évoqué, dans le cadre de vos recherches, du travail -
20 enfin, des échanges que vous avez pu avoir avec des gens comme
21 Heder, Kiernan, Chandler, et cetera.

22 Est-ce que vous faites une différence entre le travail de ceux
23 qui ont un parcours plutôt universitaire - à savoir, qui ont
24 consacré une bonne partie de leur vie à l'étude des documents du
25 Kampuchéa démocratique, qui parlent le khmer, et cetera - et avec

97

1 votre travail de recherche, mais pas forcément de chercheuse
2 universitaire, que vous avez fait en votre qualité de
3 journaliste?

4 Est-ce que vous faites une différence entre les deux ou est-ce
5 que vous ne voyez pas de distinction?

6 R. Je suis journaliste. Je ne suis pas universitaire.

7 Q. Donc, quand... vous êtes certainement informée de la fameuse
8 critique de Chandler de votre ouvrage, auquel il reconnaît
9 beaucoup de qualités journalistiques, et cetera, mais sur lequel
10 il vous critique sur la méthode en termes de... sur la partie
11 historique.

12 Vous... Est-ce qu'on est d'accord pour dire que vous considérez que
13 vous avez fait un travail de journaliste, et pas un travail de
14 chercheuse, dans le cadre de votre ouvrage "Les Larmes du
15 Cambodge"?

16 [14.39.56]

17 R. J'ai vu cela dans les documents que vous m'avez <fournis>,
18 mais il n'y a pas de citation, il n'y a pas de date.

19 Pourriez-vous me dire d'où c'est tiré?

20 Q. Alors, c'est un article: "Requiem pour les années 1970, 'When
21 the War is Over' de Elizabeth Becker", par David Chandler".

22 C'est un document E/232/1.1.5. Je peux pas vous dire de quel
23 endroit il est sorti, mais vous n'en avez jamais eu... n'avez
24 jamais été informée?

25 R. Je n'en suis pas sûre. J'ai été surprise de le lire. Je ne

98

1 sais pas quand ça a été écrit, je ne sais pas non plus où ça a
2 été publié. Je sais que David Chandler a écrit à plusieurs
3 universitaires pour leur dire de ne pas utiliser mon livre -
4 parce qu'il était utilisé dans bon nombre d'universités. Mais là,
5 en l'espèce, je ne sais pas, je ne suis pas sûre. Est-ce que
6 c'est un manuscrit ou est-ce que ça a été effectivement publié?
7 Est-ce que David Chandler vous l'a donné lui-même?

8 [14.41.15]

9 Q. À moi, il ne m'a rien donné, mais il l'a donné certainement au
10 tribunal, puisque ça s'est retrouvé dans les... c'était des
11 documents qui étaient sur le "Case File".

12 En tout état de cause, est-ce que nous sommes d'accord que...
13 enfin, est-ce que vous avez eu - pardon - l'occasion de discuter
14 avec David Chandler de votre ouvrage? Après leur parution, est-ce
15 que vous avez eu une discussion de vive voix avec M. David
16 Chandler?

17 R. Il était <très positif>, c'est pourquoi je me demande d'où
18 sort ce texte, <s'il est authentique.> Et j'aimerais savoir quand
19 est-ce que ça a été publié, la date, et cetera.

20 Q. Mon équipe, toujours efficace, me dit que c'était dans le
21 "China Issues" de... "Indochina Issues" - pardon -, en 1986. Il a
22 été publié dans cette revue. Et, en l'occurrence, ce n'est pas...
23 enfin, il y a des critiques sur votre méthodologie. Encore une
24 fois, c'est pour ça que je vous posais la question par rapport à
25 votre parcours de journaliste, par rapport à des parcours

99

1 d'universitaires - qui ont des méthodes extrêmement précises en
2 termes de citations, en termes de sources, et cetera -, puisque
3 ça fait partie de la critique essentielle de cet article de David
4 Chandler.

5 Je peux vous lier à la partie précise sur laquelle il y a une
6 critique de votre ouvrage.

7 Il s'agit ici de l'ERN en français: 00852986; ERN en anglais:
8 00850336; et en khmer: 00852452.

9 [14.43.26]

10 Et voilà ce qu'il dit - là, c'est par rapport à la méthodologie:

11 "De fait, ici ou ailleurs, j'ai trouvé que l'écriture et
12 l'édition du livre manquaient de rigueur. Tout au long du livre,
13 et particulièrement dans les sections prétendument historiques,
14 sa méconnaissance du khmer lui fait faire des erreurs. Et, bien
15 qu'elle ait puisé abondamment dans les travaux d'autres
16 spécialistes pour étayer ses arguments, les noms de ces personnes
17 disparaissent parfois de ses notes. Ainsi, Michael Vickery aurait
18 dû être cité plusieurs fois en référence, notamment aux pages
19 109, 134, 205, 250 et 254, lorsque Elizabeth Becker semble
20 paraphraser ses travaux de pionnier."

21 Voilà. Donc, je finis la citation sur ce point-là. Donc, c'est
22 pour ça que je vous posais la question de... est-ce que vous faites
23 une différence entre des travaux universitaires et votre livre de
24 journaliste?

25 Vous m'avez répondu que vous êtes une journaliste avant d'être

100

1 une chercheuse, donc, à moins que vous ayez quelque chose à
2 rajouter sur ce point précis, j'en ai terminé de mon
3 interrogatoire.

4 Et je cède la parole à mon confrère Kong Sam Onn, qui a quelques
5 questions à vous poser. Et je vous remercie d'avoir pris le temps
6 de répondre à mes questions.

7 R. Oui, j'ai quelque chose à dire. C'est assez inhabituel de
8 dire: "C'est un bon livre, mais ce n'est pas une <> chercheuse
9 universitaire." C'est assez <vieux jeu>. Et si vous <regardez
10 comment il salue depuis les journalistes, il ne semble pas avoir
11 ce genre de problèmes. Prenez, récemment,> Joel Brinkley, qui n'a
12 pas du tout les mêmes ressources que moi, il n'a rien évoqué de
13 tout cela. Donc, il a peut-être changé <depuis> ses normes et ses
14 critères.

15 Et, de tout ce que vous pouviez choisir, vous avez choisi <ce
16 passage>... Enfin, voulez-vous que je vous lise ce que <d'autres>
17 ont dit au sujet de mon livre?

18 Je peux tout à fait vous lire:

19 "Le livre <définitif sur la révolution cambodgienne. Becker écrit
20 l'histoire comme l'histoire devrait être écrite. Un travail de
21 première importance.">

22 <Je pourrais vous en lire d'autres.> Je suis vraiment très fière
23 de la façon dont ce livre est utilisé. Il est utilisé dans les
24 universités et dans <les cercles universitaires>. J'aimerais donc
25 vous demander si <David Chandler continuera de>... Ce que je peux

101

1 vous dire, c'est que tous les journalistes qui ont publié un
2 livre, vous verrez toujours que, derrière, David Chandler a
3 publié une note disant que c'est un très bon livre. Et <donc, il
4 s'en est pris à une journaliste, de ce que j'en sais, et c'est
5 moi. Et je noterais> que je suis la seule journaliste femme à
6 avoir écrit un <tel> livre.

7 [14.46.02]

8 Me GUISSÉ:

9 Je vous remercie de ces précisions, mais... J'en ai terminé de mes
10 questions.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je vous remercie.

13 Le moment est à présent venu d'observer une pause-café.

14 L'audience est suspendue jusqu'à 15 heures. Nous reprenons nos
15 travaux à 15 heures.

16 Huissier d'audience, veuillez vous occuper du témoin expert
17 pendant la pause. Veuillez à ce qu'elle soit de retour dans le
18 prétoire à 15 heures.

19 Suspension de l'audience.

20 (Suspension de l'audience: 14h46)

21 (Reprise de l'audience: 15h03)

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Veuillez vous asseoir.

24 Reprise de l'audience.

25 La parole est rendue à Me Kong Sam Onn, qui pourra interroger

102

1 l'experte.

2 Je vous en prie.

3 INTERROGATOIRE

4 PAR Me KONG SAM ONN:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Bon après-midi, Mesdames, Messieurs les juges.

7 Bon après-midi, Madame Elizabeth Becker.

8 J'ai des questions à vous poser.

9 Q. Premier thème abordé, il s'agit de votre livre - document

10 E3/20. Quelles sont vos connaissances concernant la culture

11 khmère - <je ne parle pas de la langue, mais plutôt du>

12 comportement des Cambodgiens en général?

13 Mme ELIZABETH BECKER:

14 R. Pourriez-vous être un tantinet plus précis? Vous parlez de la

15 culture, du comportement des Cambodgiens - la culture vivante,

16 les arts, les traditions religieuses, les traditions familiales?

17 Il y a beaucoup d'aspects.

18 [15.05.59]

19 Q. Quand j'ai parlé de la culture, je faisais référence à la

20 façon dont les gens se comportent dans une société donnée. Quelle

21 est votre perception générale de la culture cambodgienne? Je ne

22 faisais référence à aucun aspect particulier.

23 R. Ma compréhension se fondait <initialement> sur mes études à

24 l'université de Washington, où j'ai obtenu un diplôme d'études

25 <sur> l'Asie du Sud, <> avec y compris, <bien sûr,> un cours

103

1 <intensif sur la> la société indienne, <les États indianisés et>
2 ayant subi l'influence du sanskrit <en Asie du Sud-Est - y
3 compris,> bien sûr, le Cambodge. Ensuite, après des études
4 <linguistiques en Inde>, je suis retournée à l'université de
5 Washington, <où> j'ai <poursuivi mes études, concernant notamment
6 les États indianisés de l'Asie du Sud-Est, l'histoire, la
7 culture. Puis, je suis devenue journaliste.> Mon travail de
8 reporter a <de toute évidence> enrichi ma compréhension. J'ai
9 aussi pris des cours de khmer.

10 Q. Merci.

11 Avez-vous étudié de manière spécifique la culture cambodgienne?

12 R. Oui. Je l'ai dit, à l'université de Washington. C'était un
13 cours obligatoire, <une de mes matières principales:> "Études du
14 Sud <> asiatique et pays indianisés". C'est la limite entre les
15 <cultures> d'influence <chinoise> et indienne. <> C'est la
16 frontière entre le Cambodge et le Vietnam. <J'ai donc appris les
17 notions historiques de base de ces...>

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

19 Interruption de la Défense.

20 [15.08.00]

21 Me KONG SAM ONN:

22 Q. Merci.

23 Je voulais vous interroger sur les études particulières que vous
24 aviez effectuées sur la culture cambodgienne. Pourriez-vous
25 donner des exemples concrets?

1 Mme ELIZABETH BECKER:

2 R. Je ne me souviens pas de l'intitulé des cours que j'ai eus.

3 C'est en 69 que j'ai eu mon diplôme de premier cycle, et ensuite,
4 un autre, plus tard, <en 1970-71>. Mais je ne me souviens <pas de
5 tous les cours que j'ai suivis>.

6 Q. Je vous renvoie au troisième chapitre de votre livre. Ici,
7 vous abordez les activités des traîtres. Et ici, vous évoquez un
8 conte populaire, vous dites que c'est un conte cambodgien. C'est
9 l'histoire d'une femme qui a trahi son mari, qui a voulu le tuer
10 <afin d'avoir> une liaison avec un autre homme - la femme est
11 infidèle à son mari. <> Et vous tirez une conclusion de ce conte
12 populaire.

13 Je vais en donner lecture - c'est à la page 67 et à la page 68;

14 ERN en anglais: <00237772> et 73; en français: 00638344 et 45:

15 "<De toute évidence, une culture produisant de tels contes n'est
16 pas aussi invariablement douce que le voudrait sa réputation. Ces
17 mensonges reflètent la cruauté> incompréhensible qui s'est
18 déchaînée au Cambodge pendant la guerre et la révolution khmère.
19 <Ce qui a conduit à des trahisons>."

20 Et j'ai une question à vous poser: quels sont les aspects de la
21 culture cambodgienne qui vous permettent de conclure que <ce
22 conte> est indicatif de la voie suivie par le pays?

23 [15.11.31]

24 R. Merci.

25 J'ai utilisé ça pour dire que le Cambodge n'était pas entièrement

105

1 une nation pacifique et paisible. <Vous êtes peut-être trop
2 jeune.> Surtout pendant la période française, les Khmers étaient
3 considérés comme aimant s'amuser, gentils, paisibles, tandis que
4 les Vietnamiens étaient les gars costauds sur lesquels on pouvait
5 compter. Les Laotiens étaient supposément paresseux. Beaucoup de
6 préjugés.

7 Au début de la guerre ici, en 70, on s'est demandé: "Comment
8 est-ce possible?" Il y a eu toutes sortes d'atrocités, et cetera,
9 alors que c'était un pays paisible.

10 Comment avaient-ils pu faire cela?

11 C'est un conte folklorique d'Im et Sivone Proum, des Cambodgiens.

12 C'est une façon de dire qu'il ne s'agit pas seulement d'un pays
13 gentil, comme le veut sa réputation. Voilà ce que je disais.

14 Il y a aussi d'autres aspects. Il n'y a pas qu'un seul fil
15 conducteur. C'est une culture très <complexe>, très riche, et il
16 y a là cet aspect. Donc, ce n'est pas uniquement un pays
17 paisible.

18 Q. Merci.

19 Pourriez-vous nous dire également si, pour vous, d'autres contes
20 populaires constituent de bons exemples qui pourraient étayer vos
21 conclusions, outre ce conte populaire dont nous venons de parler?

22 [15.13.24]

23 R. Vous souhaitez obtenir d'autres noms <de journalistes>?

24 Excusez-moi, j'ai mal compris.

25 Q. Je parle d'autres contes car, dans votre ouvrage, vous citez

106

1 ce conte populaire <> pour illustrer <> certaines traîtrises et
2 pour <illustrer> la culture cambodgienne. J'aimerais savoir si
3 vous avez en tête d'autres contes populaires qui pourraient
4 constituer d'autres exemples?

5 R. Dans cette collection, il y a effectivement beaucoup d'autres
6 contes populaires <khmers>.

7 Q. Je pose une question assez simple. Bien sûr qu'il y a d'autres
8 contes populaires <cambodgiens>, mais, en tant qu'auteur de cet
9 ouvrage, avez-vous compulsé d'autres contes populaires <> avant
10 de vous décider à mettre cet exemple dans votre livre?

11 R. Oui. Oui, je l'ai fait.

12 Q. Merci.

13 Avez-vous quoi que ce soit d'autre à ajouter par rapport à ce que
14 vous avez dit concernant le <Cambodge - que> le pays <n'est> pas
15 <un pays paisible>?

16 R. Je n'ai pas dit qu'il n'était pas <paisible>, j'ai dit qu'il y
17 avait... qu'il avait plusieurs facettes. <Je vais répéter. La
18 raison pour laquelle je l'ai utilisé est que les gens étaient
19 sous le choc de découvrir que ce pays paisible puisse abriter des
20 gens commettant de telles atrocités. J'ai essayé de dire qu'il
21 s'agissait d'une culture extrêmement sophistiquée avec>
22 différents aspects.

23 Nous avons, nous aussi, des contes populaires, notamment en
24 Europe, qui <peuvent vous faire dresser les cheveux sur la tête.
25 Cela montre que, à l'instar de nombreuses cultures, vous avez un

107

1 vaste éventail de choses effrayantes comme celle-ci. L'idée était
2 donc de placer la culture cambodgienne là où toutes les autres
3 cultures se trouvent.> La culture cambodgienne <est beaucoup>
4 plus riche <et complexe> que cela. Il ne s'agit pas seulement
5 d'un pays doux et paisible.

6 [15.16.38]

7 Q. J'ai l'impression qu'il y a une contradiction dans vos propos.
8 Pouvez-vous nous dire clairement si, pour vous, le Cambodge était
9 violent <et pétri d'actes de cruauté> ou s'il était plutôt doux -
10 <ou les deux>? Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez,
11 quel est votre avis en la matière?

12 R. Je n'ai pas dit que c'était l'un ou l'autre. J'ai dit que le
13 Cambodge, <> comme toutes les cultures, avait un aspect, une
14 nature douce, et un aspect, une nature ou une facette plus
15 violente. <Toutes les cultures sont ainsi faites. Le Cambodge est
16 plus qu'un pays doux et passif, il y a> d'autres facteurs,
17 d'autres aspects. Ce n'est pas soit l'un ou soit l'autre.
18 Comme je l'ai dit, dans la tradition européenne, nous avons des
19 contes <sinistres> qui comportent des éléments tout aussi
20 effrayants. Il y a des contes de fées, il y a des contes
21 populaires <macabres. Ce n'est pas soit l'un ou soit l'autre.>
22 Et, tout ce que j'ai voulu dire, c'est que <le Cambodge a plus
23 qu'une seule dimension de gentillesse, qu'il a un patrimoine
24 culturel> très riche et que, dans ce patrimoine, on trouvait
25 également des éléments de violence.

1 Q. Merci.

2 J'aimerais vous donner lecture d'un autre passage <au même ERN>:

3 "Les paysans du royaume d'Angkor vivaient à l'ombre de monarques
4 impitoyables exigeant dîme et corvées pour édifier des monuments
5 aux dieux et à la vanité royale."

6 Fin de citation.

7 J'ai lu différents passages de votre livre. J'ai vu que vous avez
8 cité Chou Ta-kuan, qui était <un> Chinois et qui avait découvert
9 Angkor à l'époque. Alors, je vous pose la question suivante:
10 avez-vous comparé <ce> compte rendu à celui ou ceux d'autres
11 chercheurs?

12 Par exemple, concernant la <souveraineté et l'administration sous
13 d'autres> monarques, <depuis l'époque angkorienne> - et ce, bien
14 sûr, avant d'en parler dans votre livre.

15 Avez-vous consulté d'autres documents - d'autres documents
16 produits par d'autres experts?

17 [15.19.54]

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

19 Le Président interrompt.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Maître, pourriez-vous nous dire en quoi vos questions sont
22 pertinentes par rapport aux faits jugés en l'espèce - dans le
23 deuxième procès dans le cadre du dossier numéro 002?

24 Car vos questions nous semblent assez éloignées des faits abordés
25 ici. Pourriez-vous nous expliquer quel est votre raisonnement?

109

1 Me KONG SAM ONN:

2 Oui, je vais m'expliquer, Monsieur le Président.

3 <C'est lié aux> conclusions de l'experte concernant la <ligne ou
4 trajectoire politique du Kampuchéa démocratique>. Elle a fait des
5 comparaisons avec un conte populaire relatant des activités de
6 traîtrise, elle a fait un lien avec la culture cambodgienne. Et
7 moi, je souhaite dire à l'experte <que ce qu'elle a soulevé ne
8 fait pas partie de> la culture cambodgienne. <Ce genre de
9 conclusion pourrait prêter à confusion.>

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Madame l'experte, vous n'avez pas à répondre à la dernière
12 question qui vous a été posée, car elle est beaucoup trop
13 éloignée des faits visés en l'espèce.

14 [15.21.36]

15 Me KONG SAM ONN:

16 Bien. Je poursuis.

17 Q. Toujours dans votre livre - ERN en anglais: 00237775; en
18 français: 00638347; et en khmer: 00232092.

19 Je cite à nouveau un passage de votre livre:

20 "Pour renforcer l'image nationaliste du mouvement, les
21 Vietnamiens décidèrent que chacun des trois pays indochinois
22 aurait son propre parti et qu'ils ne seraient pas regroupés au
23 sein d'un organisme régional. Les communistes lao et khmers
24 auraient leur propre organisation, à défaut d'un véritable parti,
25 et élargiraient ainsi leur audience dans leur pays."

110

1 Fin de citation.

2 Madame l'experte, pourriez-vous nous dire sur quelle source vous
3 vous êtes appuyée pour insérer ce passage dans votre livre?

4 Mme ELIZABETH BECKER:

5 R. Si vous pouvez me donner la page, je pourrais regarder la note
6 de bas de page correspondante.

7 Q. Page 70 de votre ouvrage, <dans la version anglaise>.

8 [15.24.11]

9 R. Merci.

10 Je vais vérifier la note de bas de page. <C'était dans le Ben
11 Kiernan... sauf erreur de ma part. C'est un classique de
12 l'histoire... En particulier pendant la période où le Parti
13 communiste français avait énormément d'influence sur eux, mais je
14 ne suis pas certaine.>

15 Q. Merci.

16 Et que pensez-vous, toujours en lien avec ce passage, de cette
17 possibilité de regrouper les trois pays indochinois <en un seul
18 parti communiste>?

19 R. <De ce que je sais,> le Parti communiste vietnamien, sous Ho
20 Chi Minh, avait reçu l'instruction de s'étendre à l'Indochine à
21 un moment ou à un autre. <Et le passage que vous venez de lire,
22 c'est la décision> qu'il y aurait suffisamment de Lao et de
23 Cambodgiens <s'ils disposaient> de leur propre parti.

24 Q. Pourriez-vous nous dire qui <avait décidé> cela?

25 R. Je crois que c'était le Komintern.

111

1 Q. J'ai entendu "Komintern", et j'aimerais savoir de qui il
2 s'agit?

3 R. Le Komintern, c'était l'organe soviétique qui avait son mot à
4 dire <en> la matière. Donc, cela date pas mal, déjà. Dans <les>
5 documents <soviétiques> qui ont été mentionnés par <l'autre>
6 avocat de la défense, l'on voit que le Komintern était très
7 intéressé par la façon dont ces partis étaient organisés.

8 [15.27.14]

9 Q. Merci.

10 Pour ce qui est du régime du Kampuchéa démocratique, vous avez
11 été journaliste entre 72 et 74 dans ce pays, et vous y êtes
12 revenue en 1978.

13 J'aimerais vous poser la question suivante: avez-vous <couvert,>
14 pour la période de 72 <à 78, des affrontements> à la frontière
15 vietnamo-cambodgienne?

16 R. J'ai écrit beaucoup d'articles en tant que correspondante,
17 ici, entre 72 et 74. Et, à cette époque, je n'ai pas couvert de
18 conflits frontaliers, quels qu'ils soient, non.

19 Q. Vous n'avez donc pas rédigé d'articles à propos de conflits,
20 de tensions à la frontière, ou bien il n'y avait pas
21 <d'affrontements frontaliers entre les Vietnamiens et les troupes
22 du Kampuchéa démocratique> entre 72 et 74? <>

23 R. À ce stade <de la guerre>, comme je l'ai dit, les troupes
24 communistes vietnamiennes, en 70, après l'invasion du Cambodge
25 par les États-Unis - après <leurs> attaques des sanctuaires

112

1 <communistes> vietnamiens... Par la suite, les troupes <communistes
2 vietnamiennes> se sont répandues au Cambodge <et ont participé à
3 toutes les> batailles <principales> - en 70, 71, 72. <Leur rôle a
4 été essentiel pour> pour remporter les batailles de Chenla I,
5 Chenla II, <qui ont en quelque sorte mis à genou l'armée de Lon
6 Nol>. Donc, il s'agit de l'armée communiste vietnamienne, qui
7 était alliée des Khmers rouges. Et, bien sûr, l'armée
8 <communiste> vietnamienne luttait contre l'armée <de la
9 République> khmère. <Donc, voilà pour les combats
10 khméro-vietnamiens.> Voilà pour ce qui est des conflits au
11 Cambodge à cette époque-là.

12 [15.30.10]

13 Q. J'aimerais maintenant vous poser des questions concernant <les
14 relations amicales entre> l'armée des Khmers rouges et l'armée
15 vietnamienne. L'incursion des troupes vietnamiennes dans... sur le
16 territoire cambodgien, en particulier dans les zones libérées -
17 <est-ce que ces troupes sont venues à l'invitation de l'armée du
18 Kampuchéa démocratique ou y avait-il d'autres raisons derrière
19 leur entrée au Cambodge?>

20 R. A priori, <autant que je sache - et à en croire les
21 informations rendues publiques -,> il s'agissait d'alliés.

22 Q. Vous parlez d'alliés. S'agissait-il toujours d'alliés? N'y
23 avait-il pas de conflit entre ces deux forces? Pourriez-vous nous
24 en dire davantage?

25 R. Comme je l'ai déjà dit, en 1974, j'ai écrit un long article

113

1 intitulé "Who are the Khmer Rouge?" - "Qui sont les Khmers
2 rouges?". Et, dans cet article, j'ai identifié Saloth Sar comme
3 étant le chef des Khmers rouges. Et j'ai indiqué que, d'après les
4 informations que j'avais compilées, il y avait des tensions entre
5 les communistes cambodgiens et les communistes vietnamiens.
6 C'était une information assez inhabituelle et beaucoup de
7 personnes n'y ont pas cru.
8 <Alors, y a-t-il eu des affrontements à la frontière, des
9 affrontements d'envergure? Non. Je savais juste ça et> je me suis
10 beaucoup appuyée sur les travaux de Ith Sarin - "Regrets for the
11 Khmer Soul" - pour décrire les tensions entre les communistes
12 vietnamiens et les communistes cambodgiens.

13 [15.32.32]

14 Q. Je vous remercie.

15 S'agissant des questions frontalières, vous avez dit à maintes
16 reprises... <> vous avez dit <à au moins trois reprises> que
17 l'invasion <du Cambodge> par les troupes vietnamiennes n'était
18 pas de nature humanitaire. Vous avez dit qu'elle était le
19 résultat du conflit à la frontière. Maintenez-vous cette
20 conclusion?

21 R. Oui.

22 Q. Bien.

23 Je vous remercie.

24 Évoquez-vous... ou avez-vous des informations s'agissant de
25 l'accord visant à établir la frontière entre le mouvement de la

114

1 résistance, <dont> le Front uni du Cambodge, et l'armée
2 vietnamienne?

3 R. Non.

4 Q. Je vous remercie.

5 En 1976 et jusqu'à 1978, début 1979, avez-vous eu vent de
6 l'attaque... ou des combats à la frontière, combats opposant
7 l'armée du Kampuchéa démocratique et l'armée vietnamienne?

8 R. Oui. Il y avait beaucoup de rapports, beaucoup d'encre a coulé
9 à ce sujet.

10 [15.34.59]

11 Q. Et avez-vous, vous-même, couvert ces attaques ou cette guerre?

12 R. Je n'étais pas au Vietnam, à l'époque, et je n'ai pas obtenu
13 de visa pour aller au Kampuchéa démocratique <avant> 78. Donc,
14 j'étais correspondante pour le "Washington Post" à Washington.
15 Ainsi, l'information provenait de ce que je lisais à partir
16 d'autres reporters et <> de divers services d'information.

17 Q. Je vous remercie.

18 J'aimerais maintenant revenir à ma question sur l'objectif de la
19 création du parti indochinois pour les trois pays. Pourriez-vous
20 donner davantage d'informations à ce sujet à la Chambre?

21 R. Vous parlez du parti <> indochinois <initial>? Le <premier>
22 parti? Bien. Le <premier> parti, d'après ce dont je me souviens,
23 Ho Chi Minh voulait un parti communiste vietnamien et on l'a
24 convaincu de créer un parti <communiste> indochinois. Ensuite,
25 cela s'est divisé en Cambodge, Laos et Vietnam.

115

1 Q. Je vous remercie.

2 J'aimerais vous demander également quelle était l'idée, quel
3 était le propos de la création de ce parti? Ou, plutôt, est-ce
4 que, par la suite, on a renoncé à créer ce parti ou est-ce qu'on
5 l'a remis à plus tard?

6 [15.36.58]

7 R. Au départ, on parlait de l'Indochine française. <> <On
8 estimait que> le mouvement le plus fort était au Vietnam, mais on
9 pensait que le mouvement pouvait devenir indochinois, parce que
10 les Français gouvernaient <> l'Indochine. <>

11 Q. Vous n'avez pas répondu à ma question. Quelle était la
12 politique, quelle était l'initiative visant à établir ce parti
13 indochinois? Est-ce que cette politique a été reportée à plus
14 tard ou est-ce que des efforts ont continué d'être déployés pour
15 pouvoir promouvoir cette politique <au cours des années
16 suivantes>?

17 R. Je m'excuse, j'avais mal compris votre question. <Je pensais
18 que vous parliez de la vision du début.>

19 Donc, on avait le Parti communiste indochinois, <puis on a eu
20 les> partis distincts. Et j'avoue que je ne sais pas trop ce que
21 vous voulez que je rajoute à cela.

22 Q. J'aimerais que vous nous indiquiez si l'idée de créer ce parti
23 indochinois a été <complètement> abandonnée ou si, au sein des
24 trois pays, il y avait encore une aspiration à la création d'un
25 tel parti indochinois. Et, si <cette idée a été abandonnée>,

116

1 alors, quand <l'a-t-elle été>?

2 R. Mais parlez-vous de la période de la guerre <américaine du
3 Vietnam>? Pendant la guerre américaine - 65 à 75 -, on avait
4 <clairement un> front uni d'Indochine. <On pouvait voir des
5 affiches> avec des communistes du Laos, du Cambodge et du
6 Vietnam. Donc, on ne pouvait pas appeler ça un parti. Il y avait
7 toutefois un message qui était envoyé. Le message était que ces
8 trois partis communistes luttaien main dans la main contre les
9 Américains. Ils étaient unis contre l'impérialisme américain. Et
10 je crois qu'il <> y a eu <> une, sinon deux, conférences à ce
11 sujet. Et il y avait un Front indochinois uni.

12 [15.40.03]

13 Q. Je n'ai pas obtenu ma réponse, mais je poursuis.

14 S'agissant des combats entre l'armée du Kampuchéa démocratique et
15 l'armée vietnamienne - en 1976 et <jusqu'au début de l'année>
16 1979 -, vous avez dit un peu plus tôt à la Chambre qu'il y avait
17 un conflit à la frontière. Ces deux pays étaient des pays alliés.
18 Comment se fait-il qu'ils ne se <soient> pas assis à la table de
19 négociation pour résoudre leurs problèmes? Pourquoi ont-ils pris
20 les armes pour résoudre le conflit?

21 R. Parce qu'ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur les
22 frontières, apparemment. En effet, le Kampuchéa démocratique
23 pensait que les Vietnamiens essayaient de les saper. Et là, je
24 <suis heureuse de faire référence à l'excellente dissection de
25 tout cela par Nayan Chanda, dans son ouvrage "Brother Enemy".> Il

117

1 a été témoin ici.

2 Q. Madame l'expert, vous avez affirmé que le Kampuchéa
3 démocratique était un régime qui craignait d'être affaibli.
4 Pourriez-vous expliquer le recours à la force armée qui les a
5 conduits à la lutte contre l'armée vietnamienne à la frontière?
6 <Pourquoi ont-ils fait preuve de faiblesse, en termes de>
7 négociations pacifiques?

8 R. L'une des raisons pour laquelle l'armée du Kampuchéa
9 démocratique était faible, c'est parce que l'armée avait subi
10 <plusieurs> purges - et c'est cela qui avait affaibli l'armée
11 cambodgienne.

12 Q. Je ne comprends pas votre réponse. Moi, je vous parle des
13 négociations - les négociations visant à mettre un terme au
14 conflit à la frontière - et vous me dites que la faiblesse <>
15 était due aux purges <au Kampuchéa démocratique>. Ainsi, je ne
16 comprends pas le lien que vous avez établi dans votre réponse.
17 Pourriez-vous préciser?

18 R. Alors, je suis désolée, je n'ai pas compris votre question.

19 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

20 Le Président intervient.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Maître, pourriez-vous, s'il vous plaît, formuler des questions
23 plus claires et être plus spécifique. <Dans l'anglais que nous
24 recevons, votre question n'est pas compréhensible. Vous devez
25 vous assurer que votre question est suffisamment claire pour> que

118

1 l'experte puisse bien comprendre sa teneur. <>

2 [15.43.35]

3 Me KONG SAM ONN:

4 Je vous remercie, Monsieur le Président.

5 C'est peut-être une question de langue.

6 Ma question est la suivante: pourquoi le régime du Kampuchéa

7 démocratique n'a-t-il pas résolu le problème, ses problèmes avec

8 le Vietnam, dans les années 70, autrement qu'en recourant aux

9 armes?

10 L'experte m'a répondu que le Kampuchéa démocratique était ou

11 craignait d'être faible - et <cela ne fait pas sens>. Pourquoi

12 redouter d'être <affaibli,> alors qu'il y avait la possibilité de

13 <négocier> pacifiquement? <>

14 Q. Pourriez-vous nous éclairer, Madame l'experte.

15 Mme ELIZABETH BECKER:

16 R. Je vais répéter votre question pour être sûre que j'ai bien

17 compris. <> Vous me demandez pourquoi le Kampuchéa démocratique

18 n'a pas résolu le problème avec le Vietnam dans les années 70 de

19 façon pacifique, pourquoi le Kampuchéa démocratique s'est-il

20 tourné vers la solution militaire - ai-je bien compris votre

21 question?

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Veuillez patienter.

24 Mme ELIZABETH BECKER:

25 R. Mais telle est la question - telle est la grande question!

119

1 Pourquoi le Kampuchéa démocratique, pourquoi les Khmers rouges
2 ont-ils eu recours à une solution militaire? Et, comme je l'ai
3 dit un peu plus tôt, je pense qu'il y a un amalgame entre la
4 question frontalière <d'État à État, les questions de pouvoir,
5 et> les purges dans le pays qui <ont affaibli le pays,> l'armée -
6 et qui les <ont> acculés.

7 [15.46.20]

8 Me KONG SAM ONN:

9 Q. Je n'ai <toujours> pas compris. Pourriez-vous s'il vous plaît
10 éclairer ma lanterne?

11 L'armée du Kampuchéa démocratique était faible. <> Vous avez dit
12 que cela était dû aux purges <internes>. Bien. Est-ce là la
13 raison pour laquelle le Kampuchéa démocratique n'a pas poursuivi
14 la guerre avec le Vietnam? Pourquoi n'a-t-il pas attendu d'avoir
15 une armée <puissante,> avant d'entreprendre une guerre avec une
16 armée comme il se doit?

17 R. <Très bonne question, mais cela reste une énigme.> Je ne sais
18 pas <si l'on peut trouver une explication simple à cela>.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 La Défense, pourriez-vous s'il vous plaît avancer.

21 Me KONG SAM ONN:

22 Je vous remercie, Monsieur le Président.

23 Q. J'aimerais à présent m'appesantir <> sur les négociations
24 entre le Kampuchéa démocratique et le Vietnam à l'époque du
25 Kampuchéa démocratique.

120

1 Avez-vous couvert des négociations politiques entre... au sujet de
2 ce qui s'est passé <entre> les deux pays?

3 Mme ELIZABETH BECKER:

4 R. Vous parlez de la question frontalière? Vous parlez du
5 problème des frontières?

6 Q. Je parle d'autres questions, autres que la frontière.

7 R. Comme je vous l'ai dit, à cette époque, j'habitais à
8 Washington D.C. Je n'étais donc pas au Vietnam, je n'étais pas au
9 Cambodge. Et <aucune> réunion entre le Vietnam et le Cambodge
10 <n'a eu> lieu aux États-Unis. Donc, non.

11 [15.49.05]

12 Q. Mais ma question ne porte pas sur la période où vous étiez
13 là-bas.

14 Et, par la suite, avez-vous mené des recherches sur ce type de
15 négociations?

16 R. Oui.

17 Q. Avez-vous constaté qu'il y avait des problèmes sur le plan
18 diplomatique ou sur d'autres plans qui devaient absolument être
19 résolus par les deux pays?

20 R. Il y avait bon nombre de problèmes entre le Vietnam et le
21 Cambodge. Lorsque j'ai pu m'entretenir <pour la première fois>
22 avec ces deux pays, <c'est quand> les Vietnamiens et les
23 Cambodgiens étaient aux Nations Unies. Et, à ce moment-là, il
24 était possible de discuter avec eux et d'avoir un certain nombre
25 <de documents>. Mais les problèmes étaient masqués <par ces

121

1 documents succincts et> difficiles à déchiffrer. <> Mais, <comme
2 je l'ai déjà dit,> en 77, les choses étaient déjà beaucoup plus
3 claires, et on comprenait qu'il y avait effectivement des
4 problèmes graves.
5 D'ailleurs, ça me rappelle la première fois, <> pendant la guerre
6 - que j'appellerais la guerre américaine -, <que ces problèmes
7 frontaliers ont émergé. C'était> entre la Chine et le Vietnam <en
8 1974, sauf erreur de ma part>. La Chine, pendant l'une des
9 grandes offensives <des communistes vietnamiens> vers le Sud, <>
10 <s'est emparée des îles Paracels>. C'est un message qui était
11 envoyé ou qui était perçu par bon nombre de personnes qui
12 connaissent mieux le Vietnam que moi, à savoir que les questions
13 maritimes et les questions frontalières allaient certainement
14 <réapparaître> à la fin de la guerre américaine. Et d'ailleurs,
15 c'est encore le cas aujourd'hui.

16 [15.51.38]

17 Q. Merci.

18 Je fais référence à présent à la page 202 de votre livre - en
19 anglais: 00237907; et en français: 00638468.

20 Je vais citer un extrait:

21 "Seul Khieu Samphan, le plus célèbre des 'trois fantômes' - entre
22 guillemets -, continua son ascension, se comportant avec les
23 Khmers rouges comme il l'avait fait avec Sihanouk. Il remplit de
24 son mieux toutes les tâches qu'on lui confia, en acceptant
25 apparemment la stratégie du Parti et ses conséquences. Il avait

122

1 été un ministre efficace pour Sihanouk, il le fut tout autant
2 comme chef d'État nominal pour Pol Pot."

3 Fin de citation.

4 Possédez-vous d'autres informations sur M. Khieu Samphan? Vous
5 dites qu'il a été un chef d'État nominal. Qu'avez-vous à dire à
6 ce sujet?

7 R. Bien sûr, vous avez cité mes autres documents sur Khieu
8 Samphan. Quand il était au sein du gouvernement Sihanouk - le
9 prince Sihanouk, à l'époque -, il s'en est très bien tiré - à un
10 tel point que les gens se demandaient pourquoi il <s'en sortait
11 si bien>. Et, bien sûr, après, il a pris la fuite. Quand il était
12 à la tête du GRUNK, il était chargé de la liaison entre Sihanouk
13 et ce qui allait devenir <la direction> du Kampuchéa
14 démocratique. Sous <le Kampuchéa démocratique>, il était le
15 visage du régime. C'est de cela que je parle.

16 [15.54.38]

17 Q. Pourriez-vous préciser? Vous dites que c'était le visage du
18 Kampuchéa démocratique. Qu'entendez-vous par là?

19 R. Durant la guerre et la résistance, il y avait deux personnes
20 connues comme étant les chefs des Khmers rouges: Sihanouk - le
21 prince -, à Pékin, et Khieu Samphan. Il suffisait de prendre les
22 documents du GRUNK, on voyait que Khieu Samphan était le visage.

23 Il y avait les deux autres "fantômes", bien sûr, mais c'était
24 surtout Khieu Samphan <et le> prince Sihanouk.

25 Ensuite, sous le Kampuchéa démocratique, ce n'était plus le

123

1 prince Sihanouk, comme vous le savez. Il a démissionné. Khieu
2 Samphan devient chef d'État. Il se rend à l'étranger en tant que
3 tel, il <> rencontre les délégations en cette qualité, en tant
4 que chef d'État.

5 Q. Vous avez parlé des déplacements de M. Khieu Samphan à
6 l'étranger en tant que chef d'État. Vous dites qu'il y a
7 rencontré d'autres chefs d'État - est-ce que bien là ce que vous
8 dites?

9 R. Non. Il a rencontré des délégations au Cambodge, mais il s'est
10 déplacé. <C'était> un des rares dirigeants du Kampuchéa
11 démocratique autorisé à voyager à l'extérieur du pays.

12 [15.56.23]

13 Q. Pourriez-vous être plus précise? Vous avez parlé des "trois
14 fantômes". De quoi s'agit-il?

15 R. Dans les années 1960, Khieu Samphan avait une très bonne
16 réputation, comme étant un intellectuel, un progressiste,
17 quelqu'un qui n'était pas corrompu, un bon écrivain qui avait
18 lancé le journal "L'Observateur".

19 Il y avait deux autres gauchistes, <à Phnom Penh,> qui avaient
20 une bonne réputation, <> c'était Hu Nim et Hou Youn.

21 Au début de la guerre, en 1970, durant les premières années,
22 d'aucuns étaient très désireux d'entamer des pourparlers de paix.

23 Son Sann, dont on a déjà parlé, il est venu au Cambodge pour
24 essayer de parvenir à un accord entre Lon Nol et le prince
25 Sihanouk. Les Américains <l'ont empêché>. Ensuite, <il y a eu>

124

1 une autre tentative, plus significative parce que l'armée de Lon
2 Nol était en train de perdre. À ce stade-là, on disait que les
3 "trois fantômes" étaient morts - que Khieu Samphan, Hou Youn et
4 Hu Nim étaient des fantômes, <qu'ils> n'étaient plus en vie. D'où
5 le nom de "fantômes" - autrement dit, ils étaient morts. Et donc,
6 il était impossible de parvenir à un accord de paix.

7 [15.58.31]

8 Q. Vous avez dit que Khieu Samphan s'était rendu à l'étranger. À
9 quel moment sous le Kampuchéa démocratique? Le savez-vous -
10 connaissez-vous les dates?

11 R. Si mes souvenirs sont bons, il est allé en Espagne sous le
12 Kampuchéa démocratique. C'était l'Espagne, n'est-ce pas, sous le
13 Kampuchéa démocratique, je pense. Je peux me tromper, mais voilà
14 ce dont je me souviens.

15 Q. S'est-il rendu dans d'autres pays ou seulement en Espagne?

16 R. Je ne me souviens pas. Désolée.

17 Q. C'était, certes, sous le Kampuchéa démocratique, mais à quel
18 moment exactement?

19 R. Je ne me souviens pas de l'année exacte. J'en suis désolée.

20 Q. Qui vous a donné ces informations? Vous dites que Khieu
21 Samphan s'est rendu en Espagne sous le Kampuchéa démocratique.

22 R. Si mes souvenirs sont bons, je pense que je tiens ça du FBIS -
23 Foreign Broadcast Information -, mais je peux me tromper.

24 [16.00.43]

25 Q. Avez-vous d'autres informations sur cette visite? Quel était

125

1 l'objet de ce voyage à l'étranger, par exemple?

2 R. Cela remonte à trop longtemps. Je ne m'en souviens pas. J'en
3 suis navrée.

4 Q. Dans votre livre, vous employez un certain terme à maintes
5 reprises, en khmer, c'est le mot " Mocchim" - ou "Centre". Vous
6 employez souvent ce mot de "Mocchim" - ou "Centre" -,
7 qu'entendez-vous par là?

8 R. C'était l'échelon suprême de l'appareil de direction au niveau
9 national.

10 Q. Pouvez-vous décrire les structures <administratives> du PCK?

11 R. Je suis désolée, mais en quelques minutes, non, je ne puis pas
12 le faire.

13 Me KONG SAM ONN:

14 Merci.

15 Monsieur le Président, j'en ai terminé.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Merci, Maître.

18 L'audience d'aujourd'hui touche à présent à sa fin. Les débats
19 reprendront demain, le jeudi 12 février 2015, à 9 heures du
20 matin. Nous entendrons une partie civile, 2-TCCP-303.

21 La Chambre remercie Mme Elizabeth Becker d'avoir pris de son
22 précieux temps pour être en mesure de venir à la barre.

23 Merci d'avoir fait ce long déplacement pour comparaître en tant
24 qu'experte. Madame, votre déposition contribuera à la
25 manifestation de la vérité dans le deuxième procès du deuxième

126

1 dossier. Voici qui met fin à votre déposition. Vous pouvez
2 disposer.
3 Excellent retour chez vous, Madame.
4 Huissier d'audience, en collaboration avec l'Unité d'appui aux
5 témoins et experts, veuillez prendre les dispositions nécessaires
6 pour organiser le retour de l'experte.
7 Agents de sécurité, veuillez conduire les accusés, Khieu Samphan
8 et Nuon Chea, au centre de détention et veuillez les ramener
9 demain matin pour 9 heures.
10 L'audience est levée.
11 (Levée de l'audience: 16h04)
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25